VOLUME IV. WINNIPEG, MERCREDI, 7 FEVRIER 1917 NUMERO 39

ABONNEMENTS:
Canada et Etats Unis - - $1.00
Union Postale - - - - - $1.50

LA LIBERTÉ

Directeur: HECTOR HEROUX

DIEU ET MON DROIT

Imp publié par la
WEST CA PUB. CO., LTD.
619 Ave. McDermot
Téléphones - - Garry 4264-4265

L'Oeuvre de la Colonisation

Nos ancêtres, qui avaient projeté l'établissement d'une nouvelle France en Amérique, étaient des hommes de foi et d'action. Etendre la civilisation chrétienne dans un monde nouveau, agrandir même le prestige de la France toute puissante, tel était l'objet des entreprises qu'ils poursuivirent sans relâche pendant un siècle et demi.

Pour exécuter leurs desseins, nos ancêtres durent coloniser, c'est-à-dire transporter sur une terre sauvage une population civilisée. On imagine difficilement les obstacles sans nombre et les sacrifices de toutes sortes que comportait cette oeuvre de colonisation. N'était-ce pas s'assujetir aux rigueurs d'un climat glacial, affronter les hostilités de féroces Indiens, confier sa survivance à un sol encore tout couvert de forêts? N'était-ce pas l'isolement, les inquiétudes d'une vie périlleuse, la certitude d'un travail pénible et ingrat?

Mais des hommes trempés de foi ne reculent pas devant les sacrifices; des hommes entraînés au devoir s'attachent d'autant plus à leur oeuvre qu'elle exige de labeurs et de souffrances. Aussi, dans les fières paroles de Maisonneuve au gouverneur qui s'opposait à ce qu'il remontât le Saint-Laurent jusqu'au Mont Royal, il faut voir, non seulement la détermination du chef, mais l'énergique résolution de tous ses compagnons. "Je ne suis pas venu", disait-il, "pour délibérer, mais pour agir. Il est de mon honneur d'accomplir ma mission, tous les arbres de l'île de Montréal devraient-ils se changer en autant d'Iroquois."

Dans la colonisation, c'est-à-dire, dans la venue de Missionnaires et de colons français, dans le défrichement du sol et l'établissement de paroisses, nos pères voyaient les moyens les plus propres à assurer la conversion des sauvages et les conditions essentielles de l'existence d'une France nouvelle. Ils avaient conscience d'entreprendre, non pas une oeuvre matérielle et passagère, mais une oeuvre de vie — de vie spirituelle et nationale.

* * *

A nous, les descendants de ces colons pionniers, revient la tâche de continuer, d'assurer et de parfaire l'oeuvre de civilisation chrétienne et française dont ils ont jeté les bases sur ce sol d'Amérique.

Il n'y a plus de Nouvelle-France, mais il y a le Canada, avec ses survivances françaises. Ce que sera ce pays, au point de vue canadien-français, dans vingt-cinq et cinquante ans, dépend de l'usage que nous ferons de la vitalité de notre race.

Au nombre de quelques milliers les Français d'Amérique surent découvrir et conquérir l'immense territoire qui forme la Puissance du Canada. Au nombre de quelques centaines de milliers, ils se sont retranchés solidement dans le Québec, ils ont refait l'Acadie, se sont répandus dans les Etats-Unis du Nord, et ont pris pied dans Ontario et l'Ouest Canadien.

A l'heure où nous commençons à compter notre population par millions, allons-nous en laisser faire l'éparpillement au hasard, ou bien chercherons-nous s'il serait plus profitable de diriger nos forces d'expansion vers des régions qui deviendront tôt ou tard des points stratégiques?

Le temps n'est-il pas venu pour tous les groupes de la race française au Canada et aux Etats-Unis de s'étudier, de se peser, de se composer, de se consulter, de s'entr'aider et de se liguer pour faire de la colonisation une question nationale de première importance?

* * *

La race canadienne-française réclame le droit de vivre et de se développer partout où elle a pénétré avant la Confédération. Elle a acquis dans les Provinces Maritimes, dans Ontario et dans l'Ouest Canadien des droits de première occupante. Mais ces droits entraînent avec eux des devoirs qu'il appartient à la race toute entière de remplir sans retard.

A notre droit de vivre se rattache le devoir de nous multiplier, d'augmenter notre force numérique pour nous assurer une indépendance relative vis-à-vis des autres groupes nationaux. A notre droit de nous développer se rattache le devoir de mettre en réserve les forces nécessaires pour écarter les obstacles qui s'opposeront à notre existence comme groupe ethnique distinct.

La race canadienne-française, prise dans son ensemble, ne peut donc pas rester indifférente aux moyens à prendre pour assurer la vie et le développement normal de chaque groupe de langue française.

La place forte de notre race, c'est la province de Québec. — Le groupe le plus disséminé et le plus éloigné, c'est le groupe de l'Ouest Canadien.

Nos compatriotes de la province-mère ont-ils des raisons de secourir par le nombre les Canadiens-français groupés entre les grands lacs et les Montagnes Rocheuses?

Doivent-ils, alors que les terres sont offertes aux premiers venus, et que le pays n'est pas encore à demi exploité, venir faire leur part de colonisation?

C'est là la question intéressante que nous traiterons la semaine prochaine.

Les Modes Féminines

Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Montréal, dans une circulaire à son clergé, se prononce énergiquement contre certaines modes féminines du jour. "Ces modes, écrit-il, il n'y a pas à le nier, méconnaissent les principes de la morale chrétienne. En dépit de tous les avertissements donnés, elles persévèrent. Elles s'étalent partout. On dirait qu'elles sont admises comme très convenables au sein de la société et qu'elles sont entrées dans les moeurs."

L'Action Catholique, commentant ces paroles, appelle les modes une plaie économique, une plaie morale, une plaie aussi humiliante et ridicule que dégoûtante.

Tout cela est de nature à faire réfléchir un certain nombre de nos jeunes filles catholiques qui tendent à imiter celles qui ne les valent pas. Sous prétexte de faire comme les autres, elles s'affublent de toilettes extravagantes et scandaleuses, de toilettes que doivent réprouver leur bon sens et leur conscience. Malheureusement, il se trouve même des mères si désireuses de voir leurs filles bien paraître dans la société qu'elles sont les premières à les encourager dans la voie du ridicule et de l'immodestie.

Qu'il y ait un manque de goût esthétique dans certaines toilettes, peu importe, l'art peut en souffrir, mais non la morale; mais qu'une jeune personne honnête et qui tient à passer pour telle s'exhibe en public avec ces décolletages familiers aux femmes légères, c'est quelque chose d'incompréhensible et de déplorable. En effet, tous les honnêtes gens seront inclinés à porter sur elles un jugement défavorable. La généralité des hommes juge sur les apparences et si les apparences sont mauvaises, tant pis pour celle qui se met en cause.

La simplicité et la modestie ont toujours été et sont encore le plus bel ornement de la femme chrétienne. Le bon saint François de Sales disait à sa Philotée: "Tenez-vous toujours tant qu'il vous sera possible du côté de la simplicité et de la modestie, qui est sans doute le plus grand ornement de la beauté et la meilleure excuse pour la laideur."

Du reste, si la femme veut être respectée, il faut d'abord qu'elle se montre digne du respect; et elle ne le mérite pas quand ses toilettes sont une invitation à la licence et à la débauche.

* * *

Nos jeunes Canadiennes-françaises ne doivent pas se laisser prendre au débordement de matérialisme grossier qui menace d'envahir toute la société. Leur idéal doit être de cultiver et de conserver les vertus de modération et de modestie qui ont toujours orné nos foyers; et ce n'est pas dans l'imitation des actrices et des mondaines qu'elles trouveront les énergies qui les rendront aptes à remplir ce devoir. Le dévouement, l'honnêteté, la piété et la vertu demeurent dans l'esprit de sacrifice, le renoncement aux plaisirs du monde, la fuite de tout ce qui rabaisse à nos propres yeux et à ceux du prochain.

Si nos jeunes filles comprenaient tout ce qu'il y a de ridicule, d'immodeste et de déshonnête dans les modes du jour, si elles comprenaient qu'elles doivent chercher à briller plus par les vertus de leur âme et de leur coeur que par l'éclat et l'extravagance de leurs toilettes, nous aurions l'assurance qu'elles pratiqueront plus tard les vertus sociales et domestiques qui ont toujours été la gloire de nos mères canadiennes-françaises.

Un Crime de Lèse Majesté

Le croirait-on? La chose est tellement renversante, que j'hésite à la dévoiler ici. Amis lecteurs, lisez bien ceci et oyez si vous n'êtes pas coupable du crime dont je vous parlerai!

Vous connaissez sans doute, L........, cette paroisse dont l'esprit d'initiative et le savoir-faire, lui ont valu d'être donnée comme exemple à toutes nos paroisses canadiennes-françaises du Manitoba? Eh! bien, imaginez-vous qu'à L........, on n'aime pas notre belle langue française. J'entends déjà crier au mensonge, à la calomnie!.. Pardonnez! il n'y a pas de calomnie; il y a tout au plus une légère médisance, dont je ne m'accuserai pas d'ailleurs. Amis lecteurs, soyez mes juges!

Quand on aime la langue, on aime à s'en servir n'est-ce pas? On désire toujours lui voir donner la place d'honneur? Si dans les relations commerciales ou autres on lui substitue la langue anglaise, on ne lui fait certes pas honneur. C'est donc dire qu'on ne l'aime pas! Voilà précisément ce qui arrive à L....... En effet, si en parcourant le village, vous vous donnez la peine de lire les réclames et les enseignes à la façade et dans les vitrines des magasins et des boutiques, sur seize que vous rencontrerez il y en aura tout au plus trois écrites en français. Les autres? En anglais et en anglais seulement, à l'exception du nom du boutiquier qui très souvent n'est pas traduit parce qu'il est trop français. Pour vous consoler vous arrivez dans la salle académique de l'hôtel-de-ville (une vaste salle, où toute la population peut venir applaudir **avec enthousiasme** une **comédie française**, jouée par des Canadiens-français; une belle salle avec un théâtre qui ferait envie à bien des salles destinées à cette fin dans les villes), et vous lisez sur le rideau, vingt-cinq réclames dont six seulement sont rédigées en français. Et cela se passe au sein d'une population aux neuf-dixièmes canadienne-française. Dites, amis lecteurs, n'est-ce pas là un crime de lèse-majesté envers Sa Majesté la Langue française?

Eh! bien vous qui avez commis ce crime, vous n'aviez pas droit de faire insulte à Sa Majesté la Langue française. Et vous qui avez laissé faire sans protester, vous mériteriez d'être flagellés, pour me servir du mot d'un de nos députés si français, lors du grand débat sur le fameux projet de loi, devenu depuis la **Loi Thornton**.

Il vous reste à réparer!

M. MONTVYLAGE.

Aux Communes

Mardi, le 30 janvier

Le débat sur l'adresse a pris fin aujourd'hui. Le discours de Sam Hughes a fort déçu les amateurs de sensation. L'ancien ministre de la Milice s'est contenté de défendre ses actes et sa conduite en Angleterre. Dès ses premiers mots, il blâme sir Wilfrid Laurier et le premier ministre de ne pas avoir, le premier, répudié la candidature de M. Cannon, le second, de ne pas avoir dénoncé les principes énoncés par Blondin et Sévigny. On lui a suggéré de profiter de l'occasion pour se venger de ceux qui ont intrigué contre lui et l'ont obligé à quitter le cabinet. Il n'en fera rien. Il affirme de nouveau que les Alliés ont surtout besoin d'hommes et de munitions. La production agricole doit passer au second rang. L'Angleterre doit avoir le contrôle de ses soldats, mais elle n'a aucun droit d'exercer un contrôle sur les troupes canadiennes. En somme, il n'y a pas eu de bisbille dans le cabinet. Seul, le ministre des finances a fait de la misère à l'ancien ministre de la milice. Sir Sam Hughes termine en demandant plus de soldats. Pourquoi ne pas mettre en vigueur la loi de la milice? La province de Québec ne s'opposera pas à cette mesure.

Sir Thomas White, ministre des finances, celui que l'on dit avoir été le grand antagoniste de Sam Hughes, prend la parole immédiatement après le ministre de la milice. Il se défend énergiquement du reproche d'avoir intrigué contre un collègue. Il a toujours admiré en Sam Hughes un vaillant soldat et un patriote sincère. Il a parfois différé d'opinion avec lui, mais il lui a toujours accordé dans l'administration de son département tous les fonds qu'il jugea nécessaires. Le ministre clot sa brève réponse par un appel au patriotisme. M. Bellemare, député de Maskinongé, lui succède. M. Bellemare parle en français et se prononce contre la conscription. Il demande encore l'accroissement de la production agricole, de la fabrication des munitions.

Jeudi, le 1er février

Le ministre des finances dépose aujourd'hui sur la table du greffier des communes la listes des prévisions budgétaires pour 1917-18. Elles sont de 203 millions. Si on y ajoute les 500 millions du budget de la guerre, nous aurons 703 millions de dépenses ordinaires et extraordinaires au cours de 1917-18. Nos législateurs ont perdu une bonne partie de leur journée à entendre le député de Saint-Laurent pérorer en faveur de l'abolition de la peine capitale. Chaque année M. Bickerdike fait ce discours. Son projet est toujours étranglé dans les comités.

Vendredi, le 3 février

On parle aujourd'hui finances de guerre, nouveaux emprunts et dette nationale. Hier le gouvernenement demandait aux Communes de lui voter 203 millions pour les dépenses ordinaires du pays, aujourd'hui il lui demande un crédit de 500 millions. C'est le budget de guerre de 1917-18. Notre dette nationale est maintenant selon le ministre des finances, de 745 millions, outre une cinquantaine de millions dûs à l'Angletroupes. Tout fait prévoir que la dette nationale dépassera le billion à la fin de l'année 1917.

M. Rainville, député de Verchères, a été nommé vice-président de la chambre. M. Blondin a expliqué aux communes la véritable portée de ses déclarations de Sainte-Rose.

Samedi, le 3 janvier

La carabine Ross fait les frais du débat. M. Carvell, député oppositionniste, ouvre le feu. La carabine Ross ne paraît plus avoir aux Communes qu'un seul partisan: Sam Hughes. Aussi la défend-il avec un magnifique courage. Si elle a failli entre les mains de nos soldats, c'est que les cartouches ne valaient rien. La carabine Ross a toujours donné de meilleurs résultats que la carabine Lee-Enfield. Personne au monde ne peut nier cela. Le discours de Sam Hughes a fort amusé la droite et la gauche. Sir Robert Borden donne les raisons qui ont décidé le gouvernement à rejeter la carabine Ross et à revenir à la carabine Lee-Enfield. Mais cela ne satisfait pas M. Carvell qui revient à la charge. Il est suivi de M. Oliver. La mesure déborde et le premier ministre répond à M. Oliver que seuls les libéraux sont responsables de l'adoption de la carabine Ross. C'est un héritage que le parti conservateur tient du parti libéral. Quelques mots indignés de M. Oliver terminent ce débat.

Lundi, le 3 février

La carabine Ross est de nouveau à l'ordre du jour. L'opposition attaque vigoureusement le gouvernement qui répond du tic au tac. Le gouvernement canadien s'en est remis au gouvernement impérial quant à la nécessité de rejeter la carabine Ross. Le gouvernement a dû acheter de nouvelles carabines Ross, mais c'est parce qu'un contrat signé par le gouvernement libéral l'y forçait. Donc, s'il y a faute, répond M. Meighen, elle est imputable aux libéraux. Au cours de ce débat, né d'une demande de renseignements de M. McLean, député libéral, Sam Hughes a affirmé que les Allemands détenaient la majeure partie des action de la compagnie Ross et qu'ils contrôlaient en outre plusieurs usines fabriquant des carabines Lee-Enfield. La demande de renseignements de M. MacLean fut finalement rejetée par le vice-président de la chambre.

AU PARLEMENT PROVINCIAL

Mardi, le 30 janvier

Brève séance du soir et qui ne dure que trois quarts d'heure afin de permettre aux ministériels de se réunir en caucus.

Le gouvernement communique à l'opposition plusieurs des renseignements qu'elle a demandés. Immédiatement les députés oppositionnistes en demandent d'autres. Différents rapports sont déposés sur la table du greffier. Le procurer-général présente son projet de réforme électorale. Il subit sa première lecture. Sa deuxième lecture aura lieu jeudi. C'est une mesure très radicale et qui devra beaucoup modifier nos moeurs électorales.

Mercredi, le 31 janvier

Séance de quinze minutes. Décidément nos députés ne s'éreintent pas à la tâche. Différents rapports sont déposés sur la table du greffier. La législature adopte en seconde lecture le projet de loi de M. Winkler établissant des fermes expérimentales dans toute la province.

Jeudi, le 1er février

L'opposition ne comprend que quelques députés, mais l'on doit confesser qu'ils travaillent d'arrache pied et donnent peu de répit au gouvernement. Les demandes de production de documents s'accumulent pour les batailles de demain. S'il faut en croire M. Aimé Bénard, des nuages s'amoncèlent sur la tête du ministre des travaux publics. Cette prédiction de M. Bénard a été faite au cours d'une violente altercation avec le ministre des travaux publics. M. Bénard demandait au gouvernement quelles sommes ont été payées aux détectives dont les services ont été requis dans les derniers procès politiques de cette province. M. Johnson et M. Hudson insinuèrent que les députés de l'opposition feraient mieux de ne pas insister, car il pourrait bien y aller de leur honneur. Finalement M. Hudson demanda à la chambre de rejeter la motion de M. Bénard. Ce qui fut fait. C'est à ce moment-là que M. Bénard annonça au ministre des travaux publics que son heure approchait.

M. Winkler expliqua les amendements qu'il suggère de faire à la Loi de la Chasse. M. Winkler n'est pas bien calé en histoire naturelle. Le député de Sainte-Rose-du-Lac le lui fit sentir en quelques mots.

Vendredi, le 2 février

M. Aimé Bénard et le procureur général sont de nouveau aux prises. M. Hudson qui déclarait il y a une semaine que le gouvernement n'avait rien payé aux différents avocats engagés dans les récents procès politiques, tente de donner quelques explications sur les différents chèques dont les photographies ont apparu dans le Telegram. Mais M. Bénard le devance et lui apprend que le gouvernement Roblin a donné à l'opposition libérale d'alors des renseignements analogues à ceux que demandait sa motion. M. Hudson affirme que le **Free Press** a mal rapporté ses paroles et que jamais il n'a trompé la chambre en affirmant qu'aucun paiement n'avait été fait aux avocats en question. Cela ne satisfait pas M. Hamelin, qui le dit très carrément au procureur général. M. Hudson a trompé la chambre et le public. Ce n'est que quand le **Telegram** a publié la photographie des chèques qu'il a cru devoir démentir le rapport du **Free Press**.

Lundi, le 5 février

La chambre a adopté en seconde lecture le projet de réforme électorale de M. Hudson. Différents autres projets ont été votés en seconde lecture. Citons un projet de M. Dumas rendant illégale l'élection de non résidents dans Saint-Vital et Fort Garry. M. Talbot, qui appuie ce projet de loi, a vigoureusement dénoncé le retard apporté à la mise en vigueur de la loi adoptée l'an dernier par la chambre.

MINISTERE DES POSTES, CANADA

Le Ministère des Postes a reçu un câblogramme des autorités britanniques disant qu'à l'avenir il ne peut être envoyé du Canada aux prisonniers de guerre en Allemagne, aucun colis contenant des aliments ou des objets d'habillement.

Les autorités britanniques représentent qu'il est absolument nécessaire que les règlements ci-dessus soient observés. En conséquence le Département des Postes refusera d'accepter aucun colis semblable pour les prisonniers de guerre en Allemagne à partir du 1er février 1917. Le Département est informé par les autorités anglaises que ces colis ne peuvent être acceptés pour transmission aux prisonniers, et ne peuvent être expédiés.

La Société Canadienne de la Croix Rouge, par l'entremise de son bureau à Londres, voit à ce que chaque prisonnier canadien reçoive des secours suffisants en aliments et en objets d'habillement, envoyant un colis chaque semaine à chaque prisonnier. En conséquence, les sociétés actuellement en existence doivent continuer à recueillir des fonds pour être expédiés à La Société Canadienne de la Croix Rouge, et il est fort à souhaiter qu'elles ne diminuent pas leurs efforts à ce sujet.

Les personnes qui désirent envoyer des aliments ou des approvisionnements supplémentaires à un prisonnier de guerre canadien doivent expédier l'argent nécessaire à la Division des Prisonniers de guerre, Société Canadienne de la Croix Rouge.

Une lettre contenant une remise de fonds et demandant à la Division des Prisonniers de guerre, Société Canadienne de la Croix Rouge, d'expédier des aliments ou autres objets à un prisonnier de guerre, doit être adressée à la Division des Prisonniers de guerre de la Société Canadienne de la Croix Rouge, et doit contenir des renseignements d'après la formule suivante:

No 12345 Soldat A. C. Robinson, 4e Highlanders, Contingent Canadien, B. E. F., Prisonnier de guerre Canadien, Gottingen, Allemagne, Aux soins de la Division des Prisonniers de guerre, Société Canadienne de la Croix Rouge.

La remise de fonds doit être faite au moyen d'un mandat de poste tiré en faveur de la Division des Prisonniers de guerre, Société Canadienne de la Croix Rouge, pour le prisonnier de guerre dont il s'agit.

Toute personne désirant faire directement une remise de fonds à un prisonnier de guerre, le peut au moyen d'un mandat de poste qui est émis gratuitement. L'on peut obtenir des renseignements sur la manière de procéder en s'adressant aux maîtres de poste des bureaux comptables.

Les colis pour les prisonniers de guerre qui contiennent des objets qui ne sont pas prohibés peuvent être expédiés, complètement adressés au lieu de destination d'après la formule ci-dessus, aux soins de la Division des Prisonniers de guerre, Société Canadienne de la Croix Rouge, Londres, Angleterre, afin qu'ils soient expédiés après avoir été censurés.

Des règlements complets relatifs à la correspondance avec les prisonniers de guerre sont fournis au Service postal, en général, et l'on peut obtenir tous les renseignements voulus en s'adressant à n'importe quel maître de poste.

M. Joseph-Hector Tremblay, chef de la maison J.-H. Tremblay et Cie, est décédé subitement mardi midi, à sa résidence, 739 avenue Wolseley. Rien ne faisait prévoir une fin aussi soudaine. M. Tremblay s'était senti indisposé le matin, mais à midi tout semblait aller pour le mieux. Il se mit au lit pour se reposer. Quelques minutes plus tard, son fils Hector dit à sa mère que son père dormait péniblement. Mme Tremblay accourut au chevet de son mari, mais déjà il était mort, foudroyé par une syncope. M. Tremblay n'était âgé que de 38 ans et n'avait jamais été malade. Il était né à Saint-Etienne de Beauharnois. Il vint au Manitoba en 1913. En quelques années il se créa par son talent et son énergie une belle situation dans le monde des entrepreneurs. Il était président de la compagnie J.-H. Tremblay, qui a à son crédit la construction de l'école technique Kelvin, de la bibliothèque publique Carnagie, du Petit Séminaire de Saint-Boniface, des écoles Greenway, Provencher et Taché, etc.

M. Tremblay est survécu par son père, M. Isidore Tremblay, quatre frères au Manitoba, MM. Josaphat, Désiré, Albert et Siméon Tremblay, Mme Tremblay, née Catherine Flanagan, un fils, Hector, deux filles, Louise et Jeanne.

* * *

Le Manitoba perd en M. Tremblay l'un de ses meilleurs citoyens. Peu d'hommes ont autant que lui contribué au maintien et au succès de l'école française de la paroisse du Sacré-Coeur de Winnipeg. Il portait aussi un intérêt spécial à l'oeuvre de la presse catholique au Manitoba. Il était président de la compagnie qui publie la **Liberté**.

C'est pour nous non seulement un devoir de sympathie mais aussi de reconnaissance que de nous unir à la douleur de la famille et d'apporter notre respectueux et sincère hommage au bon citoyen que la mort vient de coucher si prématurément au tombeau.

Vendredi, jour des funérailles qui auront lieu en l'église du Sacré-Coeur, nos ateliers et bureaux fermeront de 10 à 11 heures l'avant-midi.

LE COIN DES DAMES

C'EST un fait admis depuis longtemps que la jeunesse dédaigne la société des vieillards. Que voulez-vous? Quand on atteint un certain âge, on se croit quelqu'un, on croit que ces vieux frissonnants d'expérience ont des idées usées et ne sont pas à la hauteur de la civilisation moderne. Qu'ils sont lents à saisir la vie nouvelle, car ils n'ont pas été élevés en auto; cette course effrénée vers l'original, vers l'inconnu les effraie un peu. Pourtant que de leçons de sagesse nous recueillons de la conversation de ces chers vieux qui ont vu tant de choses, qui ont souffert tant de douleurs et qui ont peiné et travaillé pendant de longues années. Leur expérience passée est un enseignement pour la jeunesse, et l'homme d'âge mûr peut recevoir aussi les bienfaits de leurs discours sensés.

Je connais une délicieuse vieille dont la physionomie bienveillante attire toutes les sympathies. Lui parler c'est l'aimer, car elle a le don de charmer. Quelques instants passés près d'elle suffisent pour chasser les idées les plus noires. Elle ne sort jamais; ses pauvres jambes ne pouvant même plus la conduire à l'église. Je la trouve toujours au milieu de ses fleurs, dans un petit coin de soleil, et là, avec un tricot ou un raccommodage, elle se berce et vous accueille en souriant. Parfaite chrétienne, admirable mère, elle a eu sa grosse part d'épreuves, ayant vu se creuser bien des tombes sur son chemin. L'exil lointain, pour cause de santé, lui a enlevé l'aînée de ses filles et le seul fils qui lui restait vient de mourir sur la terre de France, victime de son dévouement à la patrie.

Et pensez-vous la trouver en pleurs, jetant la mélancolie autour d'elle? Non... chose remarquable, sa confiance en Dieu sèche ses larmes. En effet, pourquoi pleurer un martyr! Au lieu de recevoir des consolations, c'est elle qui console. Ses paroles si pleines de résignation sont bonnes à entendre et font du bien à l'âme. Elle trouve des excuses pour les fautes des autres et la jeunesse a surtout ses sympathies.

"Voyez-vous, dit-elle, ces jeunes sont si exposés, le diable est si vaillant, si rusé de nos jours. Avec cela que sommes-nous? Un rien si fragile qu'un souffle mauvais terrasse à l'instant... Oui, dit-elle, il faut avoir pitié des jeunes et avec de la bonté et seulement de la bonté, les garder là où il n'y a pas de danger: au foyer."

Oui, chère vieille amie, tu es la personnification de la vieillesse heureuse, entourée de respect et d'affection. Tes enfants se jalousent pour te faire plaisir et pour t'enlever la moindre inquiétude.

Oh! Si tous les enfants comprenaient bien leur devoir; s'ils se rappelaient les travaux, les veilles, les sacrifices imposés pour leur bonheur, enfin toute cette vie dont le simple mot dévouement ne peut définir la grandeur, il n'y aurait pas tant de ces pauvres vieux qui sont abandonnés ou qui mangent leur pain arrosé de reproches, qui passent des heures, des jours seuls sans recevoir un mot d'affection. Pourtant, c'est au déclin de la vie, quand le froid des dernières années pénètre dans l'être, que le coeur a le plus besoin de prévenances et d'affection.

GERTRUDE.

QUAND Adam et Eve eurent goûté du fruit défendu, Dieu, dans son infinie miséricorde, voulut qu'ils rachetassent leur faute, et pour cela leur fournit les moyens de l'expier dans les souffrances physiques et morales. A l'homme seul, cependant, il ordonna de "gagner son pain à la sueur de son front".

Autre temps, autres moeurs... et il n'y a pas à s'en réjouir outre mesure... A voir la quantité de jeunes filles et de femmes même, qui gagnent leur vie, il semble qu'elles aient été soumises à la même loi que l'homme, souvent au détriment de leurs propres devoirs qui restent toujours les mêmes.

A quoi faut-il atrribuer ce renversement des rôles? Ici, naturellement, je mets hors de cause celles pour qui le travail en dehors du foyer est un devoir envers la famille: c'est beau, je dirai que c'est héroïque aussi, pour un bon nombre de ces jeunes filles, qui font taire, — les unes pour un temps, les autres pour la vie, — l'attrait qu'elles sentent au fond de leur âme pour tel ou tel état de vie, plutôt que de se soustraire à leur tâche admirable. C'est du dévouement, et qui ne s'inclinerait pas devant ces vaillantes au front serein?

Mais la généralité des femmes qui travaillent ne le font-elles pas dans le but de secouer le joug de la dépendance pour s'adonner plus facilement au luxe, au confort, à une vie de jouissances terrestres enfin? A celles qui veulent suivre la voie des mondanités, faire étalage de toilette, satisfaire les caprices de la mode révoltante de stupidité parfois, aller aux bals, et que sais-je vraiment! à ces affamées de plaisirs, très humbles, tout comme grandes dames, dans leur milieu respectif, il est évident qu'il faut plus d'argent et on se le gagne.

Même dans nos campagnes isolées, où tout était calme et bonheur, il a suffi que l'ombre néfaste des faux brillants de la ville se projetât dans l'imagination des fillettes jusqu'alors simples et contentes de leur sort, pour qu'aussitôt celles-ci fussent prises du désir de la vie libre. C'est ainsi qu'à la première chance qu'elles ont de s'envoler du nid, elles prennent leur essor toutes seules, sans expérience et sans guide, vers ce qu'on leur a fait entrevoir comme le bonheur. Hélas! elles sont bien vite désabusées, mais il est trop tard.

Que diraient nos grand'mères qui avaient pour tout partage une robe, toujours neuve, pour le dimanche, et une autre pour la semaine, garnie de nombreuses reprises. Et le chapeau! en voyait-il des saisons! était-il témoin assez souvent du renouvellement de la nature, au printemps, et du déclin des beaux jours d'été! Tant que sa carcasse était solide, il n'avait pas de remplaçant.

Nos vénérables aïeules étaient-elles moins heureuses pour cela? Sûrement non, car alors, en plus de leurs soucis de mères et d'épouses, elles n'avaient pas à se tourmenter au sujet de leurs filles qu'elles avaient toujours sous leurs yeux. L'expérience des personnes sérieuses et au courant de ce qui se passe, déplorent assez les conséquences terribles qui retombent sur certaines pauvrettes imprudentes, pour nous faire constater à quel point celles qui sortent du foyer sont exposées à se blesser au contact des épines de la route.

C'est désolant, mais cela faisant partie du "progrès", nous ne pouvons pas y remédier. Les temps ont bien changé depuis nos premiers parents, tellement que pour nous, témoins de tant de bouleversements dans l'humanité, nous pouvons croire que c'est le commencement de la fin du monde qui apparaît sur la terre.... Franchement, ce n'est pas gai... et quand j'y pense, j'en "sèche de frayeur".

JACQUELINE DES ERABLES.

30 janvier 1917.

QUESTIONS ENFANTINES

L'enfant est imitateur; il répète ce qu'il entend dire et copie les actes qu'il voit. Il est facile de le prouver, l'exemple se produit tous les jours: Bébé, qui n'a pas trois ans et qui peut à peine balbutier quelques phrases, répondra quand on voudra montrer ses petits talents devant des amis: "Je ne veux pas, cela m'ennuie". On se rappellera aussitôt que la veille, Bébé voulait qu'on lui montre un livre d'images, et fatiguées, nous lui avons dit: "Je ne veux pas, cela m'ennuie".

Il en est de même de tout, mais c'est quand l'enfant, — surtout le petit garçon, — commence à aller à l'école, qu'il faut surveiller sa conversation. Il reviendra à la maison avec des phrases qui ne sont certainement pas adoptées par l'Académie Française; elles sentent plutôt les ruelles, et on entend souvent cette plainte: "Il faut envoyer les enfants à l'école pour qu'ils apprennent à mal parler."

Heureusement, il y a des enfants qui ne répèteront jamais les grossières paroles de la rue, mais il y en a qui trouvent que parler mal a l'air homme. Cependant, il n'est pas possible, pour la majorité des familles, que l'éducation se fasse à la maison, surtout pour le garçon, qui plus tard sera lancé dans les fonctions de la vie publique.

Il est bon pour tout enfant d'être en rapport avec des enfants de son âge; l'émulation, l'ambition développent singulièrement les facultés de l'intelligence, et l'enfant se plie mieux devant l'autorité d'une maîtresse ou d'un maître impartial que devant les ordres d'un père ou d'une mère. C'est à nous, mères, de surveiller nos conversations et celles des autres personnes qui entourent l'enfant et de lui inculquer dès le premier âge la beauté du bon, du pur langage.

Chacune de nos paroles est observée; elle entre dans l'esprit de l'enfant qui la conserve pour la répéter plus tard. Nous croyons souvent que les enfants n'écoutent pas ce qu'on dit devant eux. Ils n'ont pas l'air attentif; c'est dans ce temps-là qu'ils comprennent le mieux.

Donc, si dans la maison l'enfant n'entend que du bon langage, les propos laids qui se disent souvent sur la rue ne s'imprègneront pas profondément dans son esprit et il jugera par lui-même que la conversation de la maison est plus belle et plus mélodieuse à ses oreilles que celle du dehors.

Gertrude.

RECETTES

Pain aux noix

Ingrédients: ½ tasse de sucre; 1 oeuf; 2 tasses de lait; ½ cuillerée à thé de sel; 1 tasse de noix (hachées); 4 tasses de farine; 4 cuillerées à thé renversantes de poudre à pâte.

Préparation: Défaites en crème le beurre et l'oeuf bien battu. Ajoutez le lait et le sel. Sassez la farine et la poudre, puis ajoutez à ce qui précède avec les noix bien hachées.

* * *

Pain aux fruits

Ingrédients: 2 tasses de lait; 2 gâteaux de levain (Royal yeast); ½ cuillerée à thé de sel; 4 cuillerées à soupe de saindoux; 4 cuillerées à soupe de sucre; 1½ tasse de fruits hachés menu; raisins, dattes et citron confit; farine.

Préparation: Faites bouillir le lait et laissez-le tiédir. Ajoutez le levain que vous aurez fait dissoudre dans ¼ tasse d'eau tiède. Battez vigoureusement pendant quelques minutes. Laissez lever. Défaites en crème le sucre et la graisse et ajoutez cela à la pâte avec les fruits hachés menu, c'est-à-dire les dattes, les raisins et le citron. Mettez assez de farine pour faire une pâte molle. Pétrissez et laissez lever. Quand la pâte est bien levée, divisez-la en pains, placez dans des moules. Laissez lever quelques minutes encore et faites cuir dans un four modéré.

* * *

Petits pains

Ingrédients: 2 tasses de lait; ½ tasse de sucre; 3 cuillerées à soupe de beurre; 1 cuillerée à soupe de sel; 6 tasses de farine; 1 gâteau de levure comprimée; ¼ tasse d'eau tiède; 2 oeufs.

Préparation: Echaudez le lait et versez-le sur le sucre, le beurre et le sel. Quand tout est refroidi à la température de l'eau tiède, ajoutez en battant bien trois tasses de farine. Puis ajoutez le levain dissout dans ¼ tasse d'eau tiède. Couvrez et laissez lever en une masse mousseuse. Ajoutez les oeufs bien battus, le reste de la farine et pétrissez la pâte pendant cinq minutes.

Placez dans un bol beurré et laissez lever au double de son volume. Formez de petits pains; mettez dans une lèchefrite beurrée et laissez lever jusqu'à ce que la pâte soit très légère. Faites cuire dans un feu très chaud pendant vingt minutes.

* * *

Comment on se sert des croûtes de pain qui restent

Les croûtes de pain mises dans une lèchefrite dans un fourneau modérément chaud, deviennent sèches et peuvent alors être écrasées avec un rouleau à pâte jusqu'à ce qu'elles soient réduites en poudre. Placez cette poudre dans des jarres fermées, dans un endroit sec. Cette poudre est très commode pour les croquettes, les boulettes, etc.

PORTRAIT D'ELISE VEUILLOT PAR SON FRERE

J'esquisserai ici ton noble et doux visage, embelli à nos regards comme aux regards des anges par les soucis qui l'ont fatigué avant le temps, toi qui par amour de Dieu t'es refusée au service de Dieu et qui par charité te sèvres des joies de la charité. Tu n'as pleinement ni la paix du cloître, ni le soin des pauvres, ni l'apostolat dans le monde, et ton grand coeur a su se priver de tout ce qui était grand et parfait comme lui. Tu as enfermé ta vie en de petits devoirs, servante d'un frère, mère d'orphelins. Là, tu restes, comme l'épouse la plus attentive et la mère la plus patiente, te donnant toute entière et ne recevant qu'à demi.

Tu as donné jeunesse, liberté, avenir; tu n'es plus toi-même, tu es celle qui n'est plus, l'épouse défunte, la mère ensevelie: tu es une vierge veuve, une religieuse sans voile, une épouse sans droits, une mère sans nom. Tu sacrifies tes jours et tes veilles à des enfants qui ne t'appellent pas leur mère, et tu as versé des larmes de mère sur des tombeaux qui n'étaient pas ceux de tes enfants. Et dans ce travail et dans cette abnégation, et dans ces douleurs, tu cherches et tu trouves pour repos d'autres infirmités encore à secourir, d'autres faiblesses à soutenir, d'autres plaies à guérir! Oh! sois bénie de Dieu comme tu l'es de nos coeurs!

Louis Veuillot.

(Cà et Là, T. I, Ch. 8.)

INJUSTICE A NOS OFFICIERS

Pas d'avancement. — Le fait d'appartenir à un régiment canadien empêche généralement toute promotion.

Londres, 2 — Le "Times" publie la lettre suivante, signée "Civilian":

La première division canadienne s'est embarquée pour la France en février 1915 et elle a été au front depuis deux ans. Cette division comprend des officiers de la milice canadienne, servant comme brigadiers-généraux et qui ont fait preuve de beaucoup de courage, d'habileté et de jugement, et particulièrement de capacité à prévoir l'inconnu, ce qui est la qualité du vrai soldat. Quelques rapides que soient les avancements dans l'armée impériale, pas un seul de ces brigadiers n'a cependant reçu plus d'un avancement de grade en récompense de deux années de dur service.

Voyons un peu un autre côté de la question. Dès le début, dans les corps canadiens, il y a eu une entrée pour les officiers impériaux; leurs services ont été de la plus grande valeur, mais à mesure qu'une vacance se produisait dans les situations élevées qu'ils occupaient, un autre officier régulier était nommé pour remplir cette vacance. L'officier de la milice canadienne sent bien que cet état de choses est une barrière à sa carrière militaire, et comme une appréciation de sa capacité. Après deux ans de guerre, en plus de ses services précédents, il doit être capable ou incapable absolument de remplir ces postes. En même temps, il lui semble que le fait d'appartenir à un corps canadien est un empêchement à toute promotion rapide comme elles se produisent dans l'armée impériale. "Tu iras jusque-là, et non pas plus loin"; tel semble être le bornage délimité à tous ceux qui entrent dans la carrière militaire sans avoir passé par l'état-major d'un collège. N'y a-t-il pas beaucoup de justesse dans cette récrimination?

"Je ne veux en aucune façon critiquer la nomination du général Byng dans le corps canadien: ce général a une réputation établie. Aucun autre choix ne pouvait être plus heureux, mais si un officier impérial peut commander un corps canadien, n'y aura-t-il jamais d'espoir pour un officier canadien de commander un corps impérial? L'officier canadien va-t-il être confiné dans un compartiment étanche?

"Je ne puis parler des affaires de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie et je n'ai qu'une connaissance générale des affaires canadiennes, mais cette connaissance me suffit. Ce n'est pas là une question qui regarde le gouvernement canadien. Il ne serait pas convenable de demander à ce gouvernement d'intervenir, car ce serait le placer dans une position odieuse et qu'aucun patriote ne voudrait occuper. Le tout dépend de la générosité, du sens commun et du jugement des autorités impériales."

LE RECRUTEMENT

Ottawa, 1 — Durant les premiers quinze jours de janvier cette année, il s'est enrôlé au Canada pour le service d'outre-mer, 3,536 recrues. C'est là une augmentation de 1,026 recrues sur les quinze jours qui ont précédé, alors que les enrôlements avaient été au nombre de 2,510.

La Division Ottawa-Kingston a fourni 1,003 nouveaux soldats. Celle de Toronto vient ensuite avec 505 recrues et Montréal avec un chiffre de 404 enrôlements.

Les autres divisions sont représentées par les chiffres suivants: London, 250; Québec, 27; Provinces Maritimes, 356; Manitoba, 356; Saskatchewan, 165; Alberta, 142.

Le chiffre total des enrôlements depuis le commencement de la guerre est de 387,409. Ce total est ainsi reparti: London, 31,588; Toronto, 85,869; Ottawa-Kingston, 42,207; Montréal, 34,318; Québec, 7,756; Provinces Maritimes, 35,158; Manitoba, 16,846; Colombie-Anglaise, 38,07; Saskatchewan, 929; Alberta, 34,659. Il ne faut pas oublier que jusqu'à récemment la Saskatchewan faisait partie de la division Manitoba.

LA DIMINUTION DE LA NATALITE

Graves paroles de M. le Curé de Saint-Louis de France, Montréal, à ses ouailles

Montréal, 2. — "Maudites soient les familles volontairement stériles." C'est l'anathème lancé par Bossuet dans un de ses sermons et que M. l'abbé Bélanger, curé de Saint-Louis de France, a répété, dimanche, dans une sermon à ses ouailles. La fête de la Sainte-Famille, qu'on célébrait dans nos églises, a fourni à l'orateur l'occasion de fulminer contre le suicide de la race.

Il a rappelé que le souvenir de la Sainte-Famille devait faire revivre dans nos foyers l'esprit chrétien et nous rappeler aussi la grande parole de Dieu à nos premiers parents: Croissez et multipliez-vous. Il semble que de nos jours ce grand commandement divin soit oublié ou rejeté. La race canadienne-française est en train de perdre un de ses plus beaux titres de gloire: on ne veut plus de familles nombreuses; on ne veut plus s'astreindre au sacrifice de l'éducation des enfants.

On veut prendre la voie large, celle des plaisirs, celle des jouissances, celle des bals, celle des cafés et des clubs et on ne veut plus être retenu au foyer par les enfants. Pourtant cette voie large c'est celle qui conduit à la perdition et à la perte éternelle. Il y a à côté la voie royale de la croix, celle qui conduit au salut par le sacrifice, mais on n'en veut plus.

Pourtant si Dieu a dit qu'il bénirait les grandes familles, il maudit ceux qui veulent enfreindre ses lois.

Dieu qui est patient parce qu'il est éternel, peut attendre l'individu qui transgresse ses commandements mais c'est dès ce monde qu'il punit les familles volontairement stériles. Je défie qui que ce soit, dit M. le curé, de me nommer une famille qui a désobéi à ce précepte de Dieu qui soit heureuse, et si déjà le malheur ne l'a pas atteinte, qu'elle prenne garde.

Et citant la parole du Christ passant devant le figuir stérile, le prédicateur rappelle qu'il l'a maudit.

Ce crime qui menace l'existence de notre race est venu d'Europe aux Etats-Unis et des Etats-Unis jusque dans notre pays. Et c'est pour le punir que Dieu se sert de la guerre qui ensanglante le vieux monde à l'heure qu'il est. En Europe on ne voulait plus avoir d'enfants et Dieu a dit faisons ce qu'ils veulent et faisons périr la jeunesse.

Et pour montrer que dans sa paroisse même ce mal terrible fait aussi des ravages, M. le Curé a déclaré qu'en l'an 1916, pour 2,000 familles il n'y a eu que 21 naissances, soit environ un enfant par dix familles.

En terminant, M. le Curé exhorte ses ouailles à ne pas oublier les préceptes divins. La diminution de la natalité signifie un abaissement de la foi, qui ferait bientôt place au matérialisme. Ce serait le plus grand malheur de notre patrie.

LA QUESTION BILINGUE D'ONTARIO

Réunion des évêques pour étudier la situation

Ottawa, 2. — Hier s'est ouverte la réunion des évêques de l'Ontario pour étudier différentes questions qui ont trait à la conduite de leurs diocèses et étudier aussi la situation bilingue dans la province. Cette réunion est absolument secrète, comme bien on peut le croire, et par conséquent toutes les dépêches qui ont pris naissance à Ottawa, depuis quelques jours, ne sont basées que sur des hypothèses plus ou moins fantaisistes.

Il n'y a seulement que les évêques de l'Ontario qui ont été invités à cette réunion et eux seuls y assistent. Ceux qui ont été invités sont: Mgr A. Béliveau, de Saint-Boniface, dont le diocèse s'étend à l'Ontario; Mgr Donling, de Hamilton; Mgr McNeil, de Toronto; Mgr Fallon, de London; Mgr Spratt, de Kingston; Mgr MacDonald, d'Alexandria; Mgr O'Brien, de Peterborough; Mgr Scollard, du Sault-Sainte-Marie; Mgr Latulipe, de Haileybury; Mgr Ryan, de Pembroke; Mgr Charlebois, du Keewatin. La réunion se tient sous la présidence de Mgr Charles Gauthier, archevêque d'Ottawa.

Le dimanche de M. Jopkins à Calgary

M. J. B. Jopkins marchait avec mélancolie dimanche dernier au matin, dans la Huitième avenue de notre ville de Calgary. Le calme solennel du Jour du Sabbat était en lui. De plus, il était ce matin-là excessivement sobre.

S'approchant de "Big Dan", notre constable, justement célèbre, il s'informa de lui sur ce qu'il y aurait de mieux à faire pour se désennuyer. Dan n'avait à offrir que sa sympathie, mais il ajouta la suggestion que M. Jopkins pourrait trouver intérêt à assister à une réunion du Forum populaire, cet après-midi même un éminent mathématicien devant y traiter de la Représentation proportionnelle, avec tableaux diagrammes et tables de logarithmes à l'appui.

M. Jopkins regarda le policier avec un air de doux reproche, et passa son chemin. Mais une idée lui était venue, à la mention d'une assemblée publique. La campagne municipale ne battait-elle pas son plein? Son esprit alerte se mit instantanément à pétiller.

Revenant sur ses pas, M. Jopkins se dirigea vers le quartier riche de la ville et atteignit bientôt la Douzième avenue. A la porte d'une superbe résidence il s'arrêta et rassembla ses forces d'un mouvement résolu. Puis il toucha le bouton de la sonnette.

—M. McGregor est-il chez lui?

Un instant plus tard, M. Jopkins était introduit dans un luxueux salon où se trouvait réunie toute la famille McGregor. Ayant été présenté à Mme McGregor et à tous les McGregor jeunes, M. Jopkins adopta une attitude d'extrême gravité et demanda à M. McGregor s'il pouvait le voir un instant en particulier. La famille fut expulsée, et Jopkins se mit incontinent à la besogne, dans les termes suivants:

—Je suppose, M. McGregor, que vous êtes assez étonné de ma visite, surtout un dimanche, mais.

—Pas du tout, mon chez Jopkins, toujours heureux...

—Je viens vous voir de la part d'un groupe d'hommes d'affaires, importants, — nous avons eu une réunion hier soir — pour vous demander de nous laisser mettre votre nom sur la liste des candidats à l'échevinat pour les prochaines élections. Il faut un homme capable, pour représenter cette partie de la ville, et ces messieurs — lesquels, soit dit en passant, désirent que leurs noms ne soient pas connus, même de vous — ont décidé unanimement que vous êtes absolument l'homme de la situation.

Le pauvre McGregor, qui dans ses rêves les plus hardis n'avait jamais espéré rien de plus que son prochain repas et qui n'aurait su se faire élire seulement attrapeur de rats dans un village, regardait Jopkins fixement, les yeux sortis de leurs orbites. Finalement, il essuya son front couvert de sueurs et dit:

—C'est un honneur, un très grand honneur vraiment, que ces messieurs me font là. — Je — vraiment — je — aimeriez-vous prendre un petit verre de quelque chose, M. Jopkins? Il me reste un peu de vieux Scotch dans ma cave, en souvenir d'avant la prohibition, du moins je crois qu'il en reste un peu, peut-être un verre ou deux. Je me sens un peu bouleversé, M. Jopkins, par cette marque de confiance, par cet honneur, par ce...

—Eh bien! disons que vous allez descendre à la cave et faire voir votre Scotch, interrompit Jopkins avec amabilité, et nous pourrons ensuite étudier tranquillement cette affaire.

—Excusez-moi, je reviens dans une minute, dit McGregor, en se précipitant dans la direction de sa cave.

Peu d'instants après, il revenait avec une bouteille aux deux-tiers pleine, accompagné de Mme McGregor portant des verres et un pot d'eau. La dame tourna vers Jopkins un regard soupçonneux, et se retira.

—Maintenant, mettez-moi au courant, dit M. McGregor, après que tous deux eussent ingurgité une bonne rasade.

—Voici, M. McGregor. Tout ce que vous avez à faire, c'est d'annoncer votre candidature. Allez-y carrément. Vous êtes certain d'arriver à la tête de la liste des élus. La ville a besoin d'hommes de votre intégrité reconnue. Ce dont le Conseil a besoin, c'est de cerveaux, et du cerveau, cher monsieur, vous êtes l'homme pour en fournir.

—Mais je n'ai aucune expérience des affaires municipales, et je n'ai jamais fait de discours électoraux, en fait, de discours d'aucune sorte!

—Ah! vous êtes capable, dit Jopkins, avec un geste encourageant. Tout ce que vous avez à faire, c'est de vous lever devant votre auditoire et d'exprimer vos pensées aussi librement que je prends ce flacon.

Et joignant l'action à la parole, M. Jopkins se versa coup sur coup deux verres, ce qui vida la bouteille. Comme c'était évidemment là le reste des provisions de la maison, il repoussa le cabaret d'un geste digne et se leva pour prendre congé.

—Pensez-y bien, M. McGregor. Souvenez-vous de vos devoirs envers l'Etat. Nous avons strictement besoin de vous à l'hôtel de ville. Au revoir, cher monsieur. Veuillez présenter mes respects à madame McGregor. Les affaires vont mieux, à la guerre, n'est-ce pas? Merci, bonjour.

M. Jopkins sortit du jardin avec un regard empreint de cordialité. Rendu sur le trottoir, il s'arrêta un moment pour se demander quelle direction il prendrait maintenant. Finalement, il se dirigea vers le sud-ouest, tournant l'angle de la Quatorzième avenue. Puis il se dirigea en droite ligne vers une coquette villa dont il ne connaissait le propriétaire que de réputation.

—M. McSweery est-il chez lui? demanda-t-il à la petite bonne qui vint ouvrir la porte.

—Oui, monsieur.

—Je serais heureux de le voir, si ça ne vous fait rien.

—Ca ne me fait rien du tout, rétorqua la jouvencelle, même je m'en fiche complètement. Entrez.

Après un mouvement de surprise à ce sans-gêne bien "western", Jopkins entra dans un cabinet de travail aux murs cachés par des livres et des objets d'art. Quelques instants après entra M. McSweery, personnage solennel et pompeux.

—A quoi dois-je l'honneur de votre visite, monsieur.. monsieur?

—Jopkins. J. B. Jopkins. Je crains que le dimanche ne soit une mauvaise journée pour faire des visites, M. McSweery, mais l'intérêt du pays avant tout. Pouvez-vous m'accorder quelques instants de votre temps précieux?

—Faites, monsieur.

—Eh bien, tard hier soir, M. McSweery, j'ai été appelé par téléphone à une réunion des directeurs et rédacteurs de nos trois grands journaux. Avant mon arrivée, ces messieurs avaient essayé en vain de se mettre d'accord sur les candidats qu'ils devraient appuyer ou combattre aux prochaines élections municipales. Dans aucun cas ils n'avaient réussi à s'accorder. Finalement...

—Mais qu'est-ce que cela peut me faire? demanda M. McSweery, louchant par-dessus ses lunettes.

—Attendez, cher monsieur, j'y arrive. Finalement, comme je disais, ils décidèrent de s'arrêter sur un citoyen notable n'étant pas déjà candidat, un homme en vue, un homme qui dépasse moralement ses concitoyens des épaules et de la tête, et qui recevrait le suffrage enthousiaste des foules. Seulement, il fallait approcher cet homme avant de publier son nom. Et voilà pourquoi, M. McSweery, vous me voyez chez vous. C'est vous qui êtes l'homme en question.

—Moi? glapit M. McSweery.

—Vous-même, répondit Jopkins. Les directeurs de ces journaux, les dirigeants de l'opinion publique, les créateurs du sentiment national, ceux qui ont le doigt sur le pouls du public, ces hommes essentiellement influents sont persuadés que si vous voulez seulement consentir à vous présenter à l'échevinat, rien ne leur sera plus facile que de vous porter au premier rang de ceux qui seront élus. Ils m'ont chargé de venir sonder le terrain auprès de vous aujourd'hui, afin qu'ils soient en mesure de lancer le premier coup de canon dans leurs éditions de lundi.

Un sourire vaniteux se fit jour sur les traits moins que classiques de M. McSweery. Comme tous les hommes solennels, il était d'une vanité débordante et avait la plus haute opinion de lui-même.

—C'est certainement un très grand honneur que l'on me fait, dit-il. J'en parlerai certainement à madame McSweery. En attendant, cher monsieur, puis-je vous offrir un rafraîchissement quelconque? Vous êtes bien bon de vous être dérangé ainsi pour m'informer de cet honneur qui m'arrive. Je trouve que la chose mérite d'être mouillée d'un peu de Scotch.

—Je n'y vois pas d'inconvénient, dit Jopkins.

La petite bonne fut priée d'apporter du Scotch et des verres, et d'avertir madame McSweery que l'on avait besoin de la consulter. En attendant son arrivée, les deux hommes s'offrirent une couple de tournées, ainsi que chacun un cigare localement renommé.

—Ma chère, dit M. McSweery lorsque sa femme fit voile dans la pièce, voici M. Lobscouse...

—Jopkins, corrigea ce dernier avec une révérence.

—M. Jopkins, ma chère. M. Jopkins est l'ambassadeur d'un groupe d'hommes importants de la ville qui désirent que je me porte candidat aux honneurs municipaux. Qu'en dites-vous, ma chère?

—Oh! John, comme ce serait aimable! serez-vous le premier ministre, John?

—Non, ma chère, échevin seulement.

—Et nous habiterons dans l'édifice du Parlement, John, et nous donnerons des réceptions et des soirées?

—Allons, allons, vous ne comprenez pas ces choses. Je crois que j'entends pleurer le bébé, allez donc y voir.

Et dire, continua M. McSweery avec amertume, que nous avons donné le droit de vote aux femmes!

—Ah! les dames fit Jopkins avec ferveur, Dieu les bénisse. Prenons un verre à leur santé, voulez-vous?

—Heureuse idée, acquiesça M. McSweery en empoignant la carafe. Dites-moi quand vous en aurez assez, mon cher Jopkins. Vous ne laissez pas grand place pour l'eau... Ah! quelle bonne drogue!

—N'est-ce pas? fit Jopkins en essuyant ses lèvres avec sa manche et en rappelant son cigare à la vie par de vigoureuses bouffées.

—Mais pour revenir à notre affaire, fit M. McSweery, croyez-vous vraiment, mon cher ami, que ma candidature saura rallier l'approbation de l'électorat en général?

—Très certainement, cher monsieur, et les journalistes tiennent absolument que vous donniez à cette proposition votre sérieuse et profonde considération.

—Ont-ils réellement dit cela?

—Ils l'ont dit, et ils ont ajouté que vous ferez bien de demander le secours du ciel pour aider votre décision.

—En ce cas, M. Jopkins, ce que j'ai de mieux à faire, c'est d'aller tout de suite consulter mon pasteur.

—Sans doute, mais n'y allez pas avant d'avoir pris un autre verre, conseilla vivement Jopkins, qui s'aperçut qu'il venait de faire un faux pas. "Un peu de stimulant vous tonifiera pour cet effort. Souvenez-vous que ceci est la crise de votre vie, le tournant du chemin, l'apogée d'une honorable carrière s'approche. L'honneur de votre nom familial, la gratitude de la postérité, la tache sur l'écusson, les applaudissements de la multi — en tout cas, un seul petit verre encore et je vous quitte. Faites bien mes saluts à votre pasteur, et ne manquez pas de téléphoner aux trois journaux que vous posez votre candidature. Voilà, à votre santé. Salut. Au revoir, cher ami, et Dieu vous bénisse!

Jopkins commençait à en avoir assez, mais c'était de bonne liqueur et il se sentait extrêmement confortable. Cependant, en sortant de la maison, il se faisait des reproches amers d'avoir parlé de direction divine si mal à propos, en face d'une carafe encore à moitié pleine. Il s'y prendrait mieux une autre fois.

Il se dirigea vers la Quinzième avenue, et se mit bientôt à chercher de nouveau une maison dont il connaîtrait le propriétaire, au moins de nom. N'y pouvant parvenir il s'avança hardiment jusqu'à la porte d'une superbe maison, et demanda à la servante quel était le nom de son patron.

—M. McSorley lui répondit-on.

—Bien, ma fille. Veuillez me conduire auprès de M. McSorley.

—Entrez, monsieur. Qui devrai-je annoncer?

—M. Jopkins, ma chère.

—Pas de familiarité, s'il vous plaît!

—Allons, tu n'as pas besoin de te fâcher, mon petit canard. fit Jopkins, devenu galant et hilare, en ouvrant les bras et faisant semblant de vouloir empêcher la servante de passer.

—Entrez au salon, et laissez-moi tranquille, effronté, fit la demoiselle avec colère.

Quand M. McSorley entra dans le salon, Jopkins se précipta vers lui avec effusion et lui serra les deux mains.

—C'et sans doute à M. McSorley que j'ai en ce moment l'honneur de serrer la main?

—Lui-même, monsieur...?

—Je suis M. Jopkins. Puis-je vous parler un instant?

—Certainement, M. Jopkins. Que puis-je faire pour vous?

—Eh bien, monsieur, pour aller au plus court, il existe un mouvement dans la ville pour vous prier de vous porter candidat à la mairie. J'ai été délégué auprès de vous pour vous faire part du désir général. Le mouvement s'est précisé hier soir à une réunion secrète tenue au cabaret Kolb par cinquante de nos principaux hommes d'affaires, qui désirent que leurs noms ne soient pas connus maintenant pour des raisons évidentes. Ils m'ont chargé de vous assurer de leur appui absolu, tant financier que moral.

—Mais je ne pourrais battre Costello en cent ans! s'écria McSorley ébahi.

—Nous avons prévu cela. Il est entendu que Costello et Hornby se retirent de la lutte dès que votre nom aura été mentionné. Vous serez élu par acclamation et votre nom passera à la postérité comme celui d'un homme qui n'a pas cherché les honneurs, mais que les honneurs sont allés chercher chez lui.

—M. Jopkins, vous me saisissez avec une pareille proposition et si inattendue. Je ne savais pas le moins du monde que ma réputation parmi mes concitoyens était telle que l'on m'offrirait un honneur aussi grand, aussi inattendu. Je ne sais pas si cela vous arrive, quelquefois, M. Jopkins, mais pour ma part, si je ne prends un verre à l'instant, je vais faire explosion!

—Faites, faites, s'écria Jopkins. Cela vous stimulera et vous fera du bien. Je connais des personnes qui sont tombées mortes sous l'effet d'une surprise, parce qu'elles n'avaient rien à prendre sur le moment.

M. McSorley s'avança vers la bibliothèque, et tirant à lui un rayon chargé des oeuvres de Swinburne, exhiba une bouteille de rye aux trois quarts pleine. Ils s'administrèrent à chacun une solide lampée, après quoi M. McSorley pria Jopkins de l'excuser un instant, pendant qu'il irait mettre sa femme au courant des événements. Son départ laissa Jopkins en tête-à-tête avec la bouteille.

Peu d'instants s'étaient écoulés lorsqu'un bruit de conversation animée, dans la chambre qui se trouvait au-dessus de lui, attira son attention. Les voix devinrent si fortes qu'il ne put faire autrement que d'entendre tout ce qu'on disait:

—Je n'en crois pas un mot, disait une voix de femme à tue-tête. J'ai vu arriver cet homme à la porte, et il ressemble en plein aux brigands qui ont détroussé la banque à Okotoks. Je suis sûre qu'i est venu simplement visiter les lieux pour revenir ce soir avec sa bande. Polly me dit qu'il a tenté de l'embrasser et que son haleine est infectée de whikey. Il a l'air d'un type capable de nous assassiner tous, quelque soir, dans nos lits.

Jopkins se leva d'un seul coup de sa chaise, attrapa la bouteille d'un geste ferme, et la fit disparaître dans la poche intérieure de son paletot. Puis il se glissa dans bruit en dehors de la maison. Dans le trajet qu'il avait à parcourir pour retourner au coeur de la ville, il battit tous les records de la marche à pied, digne, mais directe et pressée. Il avait passé un dimanche agréable et profitable.

(Le "Calgary Eye Opener")

LA FLOTTE AMERICAINE

Les Etats-Unis ne pourraient espérer se protéger contre un blocus allemand avec leur flotte. — Ils devraient compter sur la flotte de la Grande-Bretagne une crise sérieuse.

New-York, 2. — La marine américaine est pratiquement incapable de protéger les transports américains contre les ravages des sous-marins allemands, si la guerre était déclarée, d'après les plus hautes autorités maritimes du pays. L'Allemagne serait capable de faire le blocus de tous les ports de la côte est, et elle pourrait le faire bien plus efficacement que pour l'Angleterre.

Un blocus allemands arrêterait temporairement toutes les importations et les exportations américaines, et comme résultat, toutes les affaires du pays seraient paralysées.

La faiblesse de la marine américaine ne serait pas le seul contretemps pour les Etats-Unis, dans la première période de la guerre, d'après les mêmes autorités. On manquerait de petits vaisseaux tels que croiseurs légers, torpilleurs et contre-torpilleurs, et autres vaisseaux du genre. Nous ne pourrions combattre efficacement le blocus allemand qu'en possédant un nombre suffisant de ces petits vaisseaux. Ne les ayant pas, les Etats-Unis se trouveraient en face d'une situation critique, son commerce maritime serait à la merci des sous-marins.

La petite marine de petits vaisseaux particuliers, pourrait être d'une certaine utilité en jetant des filets, mais les moyens de défense des Etats-Unis contre un blocus sous-marin, sont tellement négligeables que le pays se trouverait pratiquement sans espoir, d'après un haut officier.

La meilleure protection contre les gros vaisseaux allemande ne serait pas la marine américaine, mais la marine anglaise, d'après l'autorité en question.

C'est dans le domaine des possibilités, dit cet officier, que la marine anglaise subisse une défaite. Dans ce cas, l'Allemagne n'en aurait pas pour longtemps de notre flotte. Ce serait leur prochain mouvement; en peu de temps nos vaisseaux de guerre ne seraient plus. Notre côte entière serait découverte.

La flotte de l'Atlantique est dans la meilleure position possible en cas de rupture ouverte. Les vaisseaux de l'amiral Mayo sont à Guantanamo, à eau profonde de la base navale américaine en cet endroit, et à une petite distance de la côte de l'Atlantique. Chaque vaisseau de la Grande Armada est en parfaite condition, disent les officiers de la marine.

Les officiers déclarent qu'ils ne peuvent voir pour le moment comment la flotte américaine pourrait aider aux Alliés en cas de déclaration de guerre. On déclare cependant que la ville de New Yorkk n'a rien à craindre d'une attaque parce que les seuls vaisseaux allemands au large sont des sous-marins, et le mystérieux corsaire qui a jeté la terreur dans le sud de l'Atlantique.

On dit que les trois seuls vaisseaux aux environs de New-York qui sont en état de faire la guerre sont les destroyers Warrington, Henley et Burrows. Ces trois vaisseaux surveillent la neutralité américaine depuis plusieurs mois. Il est entendu que les destroyers sont de première classe et à peu près les seuls vaisseaux qui sont en état de se battre. Les seuls sous-marins en état de sortir sont de G-1 et de G-4. Ces deux vaisseaux ont fait des expériences, la semaine dernière, et le G-4 croise actuellement près de Long Island.

M. LLOYD-GEORGE EN DANGER

Un complot pour l'assassiner. — Quatre arrestations. — Trois suffragettes sous verrous.

Londres, 31. — Le "Daily Sketch" annonce qu'une conspiration a été ourdie dans le but d'assassiner M. Lloyd-George, premier ministre d'Angleterre. Il annonce aussi que trois suffragettes et un homme ont été arrêtés sous l'accusation d'avoir participé à la conspiration. L'homme dont il est question est, par principe, hostile au service militaire.

Le "Daily Mail" dit aussi qu'un homme et deux femmes avaient été arrêtés à Derby, et qu'une autre femme avait été mise sous verrous, à Southampton.

Le "Daily Sketch" dit: La police a découvert ce qu'elle croit être une conspiration ourdie dans le but d'assassiner le premier ministre. Mme Wheeldon, de Derby, Mlle Hetty Wheeldon, sa fille, Mme Mason, une autre de ses filles, et Alf. Mason, gendre de Mme Wheeldon, ont été arrêtés. Ces quatre personnes ont été conduites au poste de police et formellement accusées d'avoir conspire dans le but d'assassiner M. David Lloyd-George. Elles comparaîtront aujourd'hui devant un magistrat de Derby. Il est compris que les incidents les plus sensationnels ne seront pas connus aujourd'hui, mais seulement à la fin de la semaine. Les détails manquent, mais il est déclaré que les conspirateurs devaient avoir recours au poison pour mettre fin aux jours du premier ministre."

Arthur Henderson devait aussi mourir

Derby, Angleterre, 31. — Mme Alice Wheeldon, ses deux filles et le mari de l'une d'elles, Alfred George Mason, ont été accusés, aujourd'hui, au Guildhall, d'avoir conspiré dans le but d'assassiner M. Lloyd-George, premier ministre, et Arthur Henderson, membre de la Chambre des Communes et du Conseil de guerre. D'après l'acte d'accusation, c'est à partir du 25 décembre que Mme Wheeldon et les autres membres de sa famille ont cherché le moyen de mettre à exécution leur sinistre projet.

Après l'audition préliminaire de certains témoins, la cause a été renvoyée à samedi prochain.

Mme Wheeldon, qui est âgée de 50 ans, habite Derby avec sa fille, Anne, âgée de 27 ans. Anne Wheeldon est une institutrice, Mason est âgé de 24 ans. C'est un chimiste de Southampton.

Les accusés ont refusé de faire une déclaration.

Fait fuir la douleur. — Beaucoup de personnes ont éprouvé des souffrances que l'Huile Electrique du docteur Thomas a rapidement fait disparaitre, comme par magie. Tous ceux qui ont de pareilles souffrances ne devraient pas tarder à recourir à ce merveilleux remède. Ce remède n'a pas de rival. Il se vend bon marché, mais ce bon marché est loin de dire la valeur de cette huile.

Autour de la Ferme



ANIMAUX DE FERME

Si le cheval qui de prime abord semble un fardeau pour le fermier, est en définitive une source de revenu en lui-même, — ne tenant pas compte pour le moment de son travail, — que penser des vaches?

La vache donne trois grands revenus:

1o Le fumier. — 2o La viande. — 3o Le lait.

—Mais à quoi bon le fumier? Nos terres sont inépuisables et inépuisées, comme vous le disiez la semaine dernière.

—C'est vrai, notre terre n'est pas épuisée, bien que les mauvaises herbes l'aient infestée. Vous n'en sauriez donner de meilleure preuve que le fait qu'après trente ans de culture de grain, on a pu sans autre secours que le guérêt d'été, faire rendre à cette vieille terre du 40 minots de blé à l'acre.

—Alors, à quoi bon les transformer en pâturages et les couvrir de fumier? Pourquoi nous et nos enfants nous imposerions-nous ce continuel et lourd travail de garder un grand nombre d'animaux? Si sans fumier, sans pâturage, le guérêt d'été refait la terre au point de lui faire donner du quarante minots l'acre, à quoi bon se mettre dans la gêne et travailler péniblement?

—A quoi bon? Vous l'allez tôt apprendre si vous voulez franchement répondre à mes questions.

Dites-moi, quel succès avez-vous obtenu avec votre culture routinière, votre course au mauvais foin dans les coulées ou dans les bas-fonds, votre acharnement à faire du guérêt d'été?

Vous avez réussi, n'est-ce pas, à avoir quelques récoltes tous les quatre ou cinq ans, à vous reposer l'hiver si votre foin a été fait à proximité; s'il n'a pas été fait à proximité, à vous geler et à fatiguer vos chevaux par de longs voyages inutiles.

Etes-vous satisfait de cela? Je ne le crois pas. Si vous vous étiez décidé à garder des vaches, vous auriez eu des pâturages qui auraient détruit les mauvaises herbes et auraient amélioré votre terre. Au lieu de ce petit foin de marais, vous auriez de bons fourrages verts: luzerne, blé d'Inde, plantes-racines, avoine verte, seigle, etc., etc. Tout cela contribuerait à améliorer vos terres, à les rendre plus nettes et mieux préparées. Vous y jetteriez une bonne semence en temps propice et ainsi, à moins d'accidents, vous auriez de bonnes récoltes.

Pour réussir, un cultivateur doit améliorer ses terres. Cela il peut le faire en y dépensant beaucoup d'argent. Il le peut aussi faire en se servant de vaches. Elles ne lui demanderont point d'argent. Loin de là, elles lui en rapporteront.

Cultivateurs, si vous voulez réussir, gardez des vaches. Gardez-en autant que votre terre vous le permet, élevez tous les veaux. Un temps viendra où vous en aurez trop, vendez alors: une source de revenus aura été créée. Quand on a des vaches on peut plus facilement élever des porcs: vous savez quel bon prix ils commandent sur le marché. Faites un triage de vos vaches. Prenez les bonnes laitières et donnez-leur toute votre attention. Vous trouverez en elles une belle source de revenus.

Songez que le lait s'est vendu cet hiver $2.50 le cent livres. Un petit calcul: Si vous aviez 100 livres de lait à vendre tous les jours, si vous aviez 200 livres, 300 livres....... Tenez, j'ai dans ma poche un chèque de $216. Je dois le déposer à la banque au nom d'un de mes paroissiens. Savez-vous ce que c'est que ce chèque de $216? C'est ce que ses vaches lui ont rapporté en décembre.

—Mais tous les fermiers ne font pas autant.

—J'en connais qui font plus. Et quand même ne gagneriez-vous que $100, $50 et même moins, ne croyez-vous pas que cela vaut encore mieux que de se geler les doigts à charroyer du mauvais foin?

N.-C. JUTRAS, ptre.

MAUVAISES HERBES

Les mauvaises herbes sont la peste des cultivateurs, et à moins d'une action vigoureuse elles seront leur ruine à brève échéance.

La présence des mauvaises herbes sur une ferme doit être attribuée à deux causes: l'ignorance ou la paresse. Nous n'en voyons pas d'autres, mais nous sommes aptes à adopter d'autres idées, et nous aimerions qu'on fasse notre éducation dans la page agricole de la **Liberté,** si nous sommes dans l'erreur. Jusqu'à preuve du contraire, nous disons: ignorance ou paresse.

Ce n'est guère joli, c'est vrai, mais parce que c'est laid et ruineux nous voudrions voir les nôtres à l'abri de ces qualificatifs Pour cela il faut nettoyer les champs.

—Nettoyer! Vous y allez de main légère. Mais savez-vous que ce n'est pas si facile que cela. Le chardon jaune, par exemple, c'est le diable en herbe, il n'y a pas moyen de faire disparaître cela!

Pourtant, d'autres le font disparaître, ou au moins le tiennent en échec au point qu'il ne nuit guère à leur culture.. Ce que les autres font, pourquoi ne le feriez-vous pas?

Toujours la même réponse: ignorance ou paresse.

Monsieur le Curé de Letellier prêche la vraie méthode, car il y a deux méthodes: les labours d'été qui sont fort dispendieux et épuisants pour la terre: et l'autre méthode qui fait faire des profits tout en faisant un nettoyage très efficace, je veux dire les cultures de blé d'Inde, de luzerne et de trèfle, puis un bon pacage sur les terres qui doivent produire le blé.

Haro donc sur les mauvaises herbes, votre succès est au jeu et l'honneur tout autant que l'avancement de notre cause nationale sont intimement unis à cette guerre intelligente aux mauvaises herbes.

AGRICULTEUR.

A PROPOS D'INTERMEDIAIRES, DES HAUSSES ET DES BAISSES

Qui en profite?

Canadian Farm, que nous avons déjà cité, constate que chaque hausse que le producteur obtient pour les produits de la ferme est majorée,—souvent doublée et quelquefois triplée—quand le consommateur les achète du détailleur L'intermédiaire, dit-il, profite de chaque petite hausse du prix du gros pour doubler, tripler et assez souvent quadrupler la hausse imposée au consommateur des produits alimentaires. Il suffit d'une hausse relativement faible du prix du blé pour provoquer une hausse d'un sou par pain sur le prix du pain.

La même chose se produit pour les viandes. Une hausse d'un sou ou deux sur le prix du bétail sur pied signifiera souvent une hausse d'un sou ou deux par livre de viande pour le consommateur. Et il en est de même pour presque tous les produits alimentaires: une légère hausse en faveur du cultivateur en provoque une beaucoup plus considérable contre le consommateur.

D'autre part, une fois le haut prix établi pour le consommateur, il faut une baisse générale, une forte baisse, pour qu'il obtienne enfin un rabais. Il y a déjà longtemps que le cultivateur se ressent de la baisse des prix quand le consommateur s'en aperçoit. On s'en prend naturellement au fermier quand il faut taxer le consommateur: celui-ci aussi naturellement rejette le blâme sur le fermier. Combien de temps cela se continuera-t-il? Il est difficile de le dire. Le fermier se plaint parce qu'il n'obtient pas un prix raisonnable pour ses produits, comparativement à ce que paie le consommateur. Ce dernier est lui-même mécontent et il a été habitué par l'intermédiaire à jeter le blâme sur le fermier ou le producteur. La véritable cause des griefs est la distance considérable qui sépare le producteur du consommateur. Quand il se trouve tant d'intermédiaires qui soutirent plus que des profits légitimes des produits qui passent par leurs mains, ni le producteur ni le consommateur n'obtiennent ce qui leur revient de droit.

S'il y a de bonnes et valables raisons de rapprocher le producteur et le consommateur, en temps de paix, cela devient une absolue nécessité en temps de guerre. Il faudrait tout tenter pour réduire le coût de la vie en ces jours pénibles. Il restera toujours assez élevé, même avec un système coopératif qui permette au producteur de transiger directement avec le consommateur. Mais lorsqu'on a un nombre presqu'incalculable d'intermédiaires qui s'interposent entre le producteur et le consommateur et leur soutirent leurs profits, faibles ou considérables, il est temps d'adopter un plan d'action défini, d'établir le principe de la coopération et de mettre en pratique un système efficace pour écarter l'intermédiaire, ou du moins l'éloigner autant que possible, et obtenir les plus bas prix pour la vente des produits alimentaires en ce pays. Si l'intermédiaire se contentait de profits raisonnables et ne saisissait pas les moindres occasions d'accroître illégitimement ses gains au détriment du producteur et du consommateur, il y aurait moins de causes de mécontentement.

Mais lorsque nous voyons des cas comme ceux que nous venons de citer, où l'intermédiaire profite d'une hausse d'un sou au producteur pour exiger une surcharge de deux sous au consommateur, c'est le temps d'agir. On se demande naturellement qui prendra l'initiative? Il n'y a qu'une organisation qui puisse agir promptement et efficacement dans les circonstances et c'est le gouvernement au pouvoir. La situation actuelle exige son intervention ou du moins une sérieuse considération.

Le gouvernement qui pourra découvrir et mettre en vigueur un système qui rapprochera le producteur et le consommateur méritera l'appui de tout le peuple. Ce sera son plus beau triomphe. Le pays d'ailleurs est mûr pour une intervention de ce genre.

Consommateur.

LES AVANTAGES DE L'APICULTURE

Les ressources du Canada sont inépuisables, dit-on. Ceci est plus vrai, peut-être, du miel que de tous les autres produits alimentaires. En effet, les fleurs mellifères abondent dans notre pays, la proportion des journées favorables au butinement et à la production du miel y est élevée. Le Canada présente donc des avantages spéciaux pour l'apiculteur.

Disons également que la majorité des miels canadiens a une qualité exceptionnelle, que dans beaucoup d'endroits le miel est devenu, comme il le mérite, un article régulier de nourriture et qui se vend facilement à des prix rémunérateurs lorsqu'il est bien placé sur le marché.

Ainsi parle l'apiculteur des fermes expérimentales, M. F. W. L. Sladen, dans le bulletin No 26 de la deuxième série, que vient de publier le Ministère fédéral de l'agriculture, Ottawa, et que l'on peut obtenir gratuitement en s'adressant au Bureau des publications de ce Ministère. M. Sladen nous apprend également que dans l'Ontario, Québec et certaines régions des autres provinces du Dominion, le nombre de gens qui font de l'apiculture leur occupation principale s'accroit toujours; quelques-uns des spécialistes de l'Ontario se font un revenu de plus de $2,500 par année, et des milliers d'autres y trouvent une industrie annexe avantageuse et saine, leur permettant de grossir leurs recettes annuelles. Il y a dans la seule province de l'Ontario près de 10,000 apiculteurs.

Dans ce bulletin, M. Sladen après avoir décrit les avantages de l'apiculture et donné des conseils et des instructions aux commerçants, traite de toutes les questions à considérer dans la conduite du rucher et la production du miel. Il parle, en termes précis et concis, de l'emplacement du rucher, des meilleures races d'abeilles, du dévloppement et du maniement des veloppent et du maniement des abeilles, des maladies et des ennetention qu'elles exigent aux différentes saisons de l'année. Il donne également une liste des principales plantes mellifères, accompagnée d'illustrations descriptives, et de notes sur les périodes approximatives de rendements.

En fait, il semble que ce petit manuel de 60 pages, qui est offert gratuitement au public, contient à peu près tout ce qui vaut la peine d'être connu sur la conduite du rûcher.

L'ALLEMAGNE DECLARE LE BLOCUS ENTIER DES PAYS ALLIES

Tous les vaisseaux qui entreront dans les zones prohibées pourront être coulés. — Ce nouveau blocus pourrait bien entraîner la rupture des relations diplomatiques entre l'Allemagne et les Etats-Unis.

Washington, 1. — L'Allemagne a déclaré une guerre sous-marine sans restriction. Un blocus de l'Angleterre tel que le monde n'en a jamais vu a été annoncé, hier, dans les notes remises à l'ambassadeur Gerard, à Berlin, et au département d'été ici, par le comte von Bernstorff.

Ainsi commence la grande campagne de cruautés de von Hindenburg que l'on appréhendait depuis longtemps. Cette campagne se ferait sur une échelle jamais conçue par von Tirpitz lui-même.

Les Etats-Unis sont de nouveau en face de la possibilité d'une rupture diplomatique avec l'Allemagne. Les déclarations de M. Wilson craignant une conflagration, et de M. Lansing que les Etats-Unis sont sur le sentir de la guerre, sont rappelées ici dans la capitale avec des sentiments d'appréhension.

L'attitude de l'Allemagne provoquera la plus grande crise qui ait occupé le gouvernement américain depuis le commencement de la guerre.

La question de paix en Europe et des moyens de l'établir durable sont relégués au dernier plan. Le président Wilson, n'y pouvant croire, à l'arrivée du texte nonofficiel de l'avertissement de l'Allemagne, demanda immédiatement le document officiel qui venait d'être remis au secrétaire Lansing par l'ambassadeur allemand. M. Lansing a refusé absolument de commenter le document. Le président Wilson a commencé immédiatement une étude soignée du document.

Les alternatives de Wilson

Le président a la tâche de décider quelle sera l'attitude des Etats-Unis. Il lui reste trois chemins possibles à prendre. Les Etats-Unis pourraient avertir solennellement l'Allemagne de la violation de son engagement; il pourrait décider que l'avertissement allemand est suffisant pour rompre les relations diplomatiques; il pourrait être décidé d'attendre les résultats du blocus et de décider de l'attitude des Etats-Unis à mesure que les événements se dérouleront.

De tous côtés on interprète l'avertissement de l'Allemagne comme une preuve de l'efficacité du blocus anglais. Les officiers allemands, ici, estiment que les provisions de vivres en Angleterre dureront un mois.

Des résultats immédiats

En allant jeter ainsi la famine aux portes de l'Angleterre, on croit pouvoir amener la Grande Bretagne aux genoux de l'Allemagne dans l'espace de 60 jours. Un officier allemand, ici prédit que la guerre sera terminée dans un mois.

Transmis au monde comme sa réponse au refus de l'Entente, l'Allemagne dit dans son dernier avertissement: A partir du 1er février 1917, dans les zones closes autour de la Grande Bretagne, de la France, de l'Italie et dans l'est de la Méditerranée... tout le trafic maritime sera défendu.

C'est pratiquement une extension du blocus déclaré le 4 février 1915 autour des Iles Britanniques et qui devint en force le 18 du même mois. Avec lui, les vaisseaux furent coulés sans avertissements, jusqu'à ce que l'Allemagne abandonne cette politique et promettre de respecter le code international.

Le défi allemand au monde

Le document transmis aux Etats-Unis dit au commencement que le gouvernement impérial est fier de dire que ce document répond en grande parti aux désirs et aux principes exprimées par l'Allemagne. Ces principes comprennent particulièrement le gouvernement autonome et l'égalité des droits pour toutes les nations. L'Allemagne serait fière si en reconnaisance de ce principe, l'Irlande et l'Inde obtenaient leur liberté.

La liberté des mers, étant une condition préliminaire à l'existence libre des nations et à leur commerce entre elles, a toujours formé les articles principaux du programme allemand. Le gouvernement Impérial dit que les nations de l'Entente empêchent de réaliser dès maintenant ces idéals.

L'Allemagne et ses alliés étaient prêtes à entrer immédiatement en négociations de paix. Elles n'avaient pas pour but la destruction de leurs ennemis. Quant à la Belgique, le chancelier a déclaré, il y a quelques semaines qu'il n'avait jamais été question de l'annexer.

Les tentatives des quatre alliés de l'alliance pour amener la paix ont échoué à cause de l'ambition de conquête de leurs ennemis qui montrent maintenant ce qu'ils ont en vue: le démembrement et le déshonneur de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la Turquie et de la Bulgarie. Au désir de réconciliation, ils opposent le désir de destruction. Ils veulent se battre jusqu'à la fin.

Une nouvelle situation a donc été créée qui force l'Allemagne à prendre de nouvelles décisions. Depuis plus de deux ans, l'Angleterre se sert de sa puissance navale pour tenter criminellemnt de réduire l'Allemagne à la famine. En contravention directe avec la loi internationale, le groupe de puissances dirigées par l'Angleterre, n'empêche pas seulement le commerce légitime de leurs adversaires, mais ils forcent même les neutres à limiter leur commerce selon leur bon plaisir. Le gouvernement américain connait les efforts qui ont été faits pour induire les Alliés à revenir aux respects des lois internationales et à la liberté des mers. L'Angleterre insiste quand même pour continuer la guerre.

Avertissement aux Etats-Unis

La tentative d'établir un accord entre les adversaires ayant eu pour réponse une guerre intensifiée, le gouvernement impérial allemand doit continuer maintenant la guerre pour son existence, en se servant de ses armes.

Le gouvernemnt impérial en conséquence est aussi forcé de se défaire des restrictions qu'il a imposées jusqu'à ce jour dans ses moyens de combattre sur mer.

Comptant que le peuple américain et son gouvernement comprendront les raisons de cette décision, le gouvernement impérial allemand espère que les Etats-Unis apprécieront le nouvel état de choses au point de vue désespéré du gouvernement allemand et coopèrera avec dans le but d'épargner de nouvelles misères et de nouvelles vies humaines.

Le gouvernement demande que le gouvernement américain avertisse tous les vaisseaux américains de ne pas entrer dans les zones closes, décrites dans les annexes, et avertisse aussi les citoyens de ne pas monter ou de ne pas confier des marchandises à des vaisseaux qui iront dans des ports bloqués

Les navires neutres actuellement dans les ports bloqués pourront quitter ces ports, d'ici au 5 février et prendre la route la plus courte qui conduit à la haute mer.

Le trafic des paquebots réguliers américains pourra se faire en toute sûreté à Falmouth comme port de destination, et pendant le voyage, aux îles Sorlignes aussi bien qu'au port 20 nord, 20 degrés à l'ouest. Le long de cette route il n'y aura pas de mines allemandes.

Si les steamers dans leur voyage portent les signaux spéciaux qu'ils auront seuls le droit de déployer dans les ports amériacins. Ces signaux sont ensuite donnés.

Si un seul steamer fait un tel voyage dans une direction par semaine, arrivant à Falmouth, le dimanche et partant le mercredi.

Si des garanties sont données par le gouvernement américain comme quoi ces vaisseaux ne portent pas de contrebande. Cet avertissement est accompagnée de deux cartes montrant les zones prohibées.

Cote du Grain

Mardi soir, le 6 février

	Déch'gé	Inspecté	"Tough"	Rejeté	'Smutty'
BLE					
No 1 Nord..	168				
No 2 Nord..	165¼				
No 3 Nord..	160	Spécial			
No 4 Nord..	151	151			
No 5 Nord..	130	137			
No 6 Nord..	105	120			
Fourrage ..	92				
AVOINE					
2 C. W.	54⅜				
3 C. W.	52⅜				
Extra 1 four	52⅜				
No 1 four...	51⅜				
No 2 four...	50⅜				
Rejeté					
ORGE					
No 3	93				
No 4	88				
Rejeté					
Fourrage ..					
LIN					
1 N. W. C. ..	253¾				
2 C. W.	250¾				
3 C. W.	234¾				
Rejeté	234¾				

DECHARGE veut dire "déchargé" à l'élévateur terminus à Fort William et Port Arthur.

INSPECTE veut dire "inspecté" par les inspecteurs du gouvernement à Winnipeg.

La cote pour le grain "tough", "rejeté", "smutty" est pour ce grain déchargé.

Cote a la Fermeture

	Blé	Avoine	Lin	Orge
Mai	173	57⅜		
Juillet	171⅛	57½		
Octobre	138			

Cote fournie par Le Comptoir Agricole, "Limited"

Pour Lire au Foyer le Dimanche

LE POLITICIEN ET SON CURE

Cabaleur à gages

Je ne suis pas seulement un courtier d'élection, mais entre les discours politiques, je vais de maisons en maisons, de paroisse en paroisse visiter les électeurs pour m'assurer de leur vote. En un mot, je suis un cabaleur à gages, chargé d'organiser la victoire pour mon parti.

Au début de la campagne, on m'a confié une somme d'argent assez ronde pour mes **dépenses légales.** C'est la rubrique en usage pour opération, et vous le savez, cette rubrique est assez élastique...

Mais avant de vous exposer mes méthodes d'action, je désirerais avoir votre opinion sur un point important. Que pensez-vous de ce fonds électoral destiné à payer les dépenses légales des cabaleurs du parti?

Le curé. — Voilà une question assez épineuse, je l'avoue, et l'aborder sans s'exposer à froisser des susceptibilités aux aguets, est chose fort difficile, mais, en mettant toute personnalité hors de cause, je vous dirai, en général, ce que je pense de pareils procédés au double point de vue de la justice et de l'honnêteté publique.

Le fonds électoral d'un parti

Si ce fonds électoral a été souscrit librement par les amis politiques du parti, je ne vois pas qu'on y puisse trouver à redire. Un parti politique a le droit de mettre en campagne des orateurs et des cabaleurs honnêtes comme aussi de défrayer leurs travaux et leurs dépenses honnêtes. Il n'y a rien là qui soit contre la justice ou l'honnêteté.

Mais il en serait autrement si des hommes placés à la tête du gouvernement ou d'une municipalité, prélevaient sur le salaire des employés publics, sur les contrats qu'ils accordent, des contributions forcées pour le fonds électoral d'un parti politique ou municipal.

Je n'affirme nullement que la chose se soit pratiquée ou se pratique, mais comme l'hypothèse est possible, examinons-la.

1o Peut-on exiger d'un homme qu'on va nommer ou qui est déjà en possession d'un emploi public, la promesse tacite ou expresse de verser une certaine somme au fonds électoral du parti?

Un fonctionnaire public ne doit appartenir à aucun parti mais au pays seulement. L'intelligence et la capacité doivent seules décider du choix des candidats, comme aussi la négligence ou l'inconduite être les seules raisons de leur renvoi d'office.

De quel droit prétendriez-vous donc l'inféoder ainsi, malgré lui, à un parti politique en le forçant à contribuer au fonds électoral de ce parti? Car enfin, vous le savez, si cet homme était parfaitement libre, il ne ferait pas ce versement d'argent. C'est donc sous la pression d'une menace de destitution ou de refus d'avancement qu'il se soumet à ce sacrifice.

Encore une fois où est votre droit?

Direz-vous que le bien public demande le maintien au pouvoir de votre parti, et que par conséquent, vous avez droit aux moyens nécessaires pour atteindre ce but? Le bien public ne saurait être circonscrit dans des limites aussi étroites. Il n'est le monopole d'aucun parti politique, tous doivent y tendre, bien que les moyens de l'obtenir puissent différer, selon les programmes divers que vous soumettez au choix et à l'approbation des électeurs.

Vous ne pouvez donc pas forcer ainsi des serviteurs du pays à soutenir un parti politique de leurs deniers, comme si le salut de la patrie dépendait absolument du maintien de ce parti au pouvoir.

Il y aurait là un abus d'autorité qui blesserait à la fois la liberté de l'homme et la justice; cet abus serait bien plus criant encore, s'il s'agissait de forcer des entrepreneurs à contribuer au fonds électoral d'un parti quelconque.

Les entrepreneurs et le fonds électoral

Etablissons d'abord quelques principes qui s'appliqueront également à tous ceux qui sont appelés à gérer les affaires du pays ou d'une municipalité.

Ils sont les représentants de l'autorité publique et par conséquent, leur devoir est d'assurer à tous les citoyens leurs droits civils, sans qu'une partie d'entre eux soit favorisée au détriment de l'autre. Ainsi le demande la justice distributive.

En second lieu, ces hommes nommés par le suffrage populaire, sont les mandataires du peuple pour administrer les affaires de la communauté ou du pays.

Or, un mandataire a l'obligation de gérer les affaires de ses commettants, comme géreait, ses propres affaires. Il ne peut donc s'approprier ni pour lui-même, ni pour une société quelconque aucun montant prélevé sur les opérations faites au nom du pays ou de la municipalité.

Ces principes bien compris, examinons maintenant l'hypothèse qui nous occupe.

Un contrat public est accordé à un homme pour la somme de $50,000, mais à la condition expresse ou tacite qu'il versera $20,000 au fond commun du parti.

Ce contrat est-il honnête et juste?

Je réponds, sans hésiter, non, ce contrat n'est ni honnête, ni juste.

1o Parce qu'il blesse les droits de la justice distributive.

2o Parce qu'il constitue une infraction grave aux devoirs des mandataires.

3o Enfin parce qu'il lèse les droits du pays.

Expliquons ces assertions.

Ce contrat blesse la justice distributive, en écrasant par cette condition, toute une classe de citoyens à qui leurs principes politiques défendent de souscrire au fonds électoral du parti adverse.

Il constitue une infraction grave aux devoirs des mandataires qui contre tout droit, détournent ainsi à leur profit ou pour des fins particulières, des sommes qui appartiennent au public.

Il lèse les intérêts du pays en le privant de cet argent.

Vous direz peut-être:

L'ouvrage accordé par le contrat vaut en réalité $50,000. Nous verrons à ce qu'il soit bien fait et nous ne l'accepterons que s'il remplit toutes les conditions requises. Si l'entrepreneur consent à se dessaisir d'une partie de ses bénéfices, en faveur du fonds d'élection, n'a-t-il donc pas le droit de le faire? Le pays, en définitive, ne perd absolument rien par cette transaction?

Est-il bien certain que le pays ne perd rien?

Tout en payant $10,000 ou $20,000 au parti, l'entrepreneur doit encore faire assez de bénéfices pour compenser sa peine et son travail. Il eût donc été possible, sans cette condition, de trouver un autre citoyen qui eût entrepris la besogne à ce prix réduit et par conséquent, le pays eût bénéficié de la différence, tandis que la richesse publique se trouve diminuée d'autant.

Ensuite, un contrat donné sous de telles conditions peut-il vraiment s'appeler honnête et juste?

Pour les comptes publics, vous demanderez à cet homme de signer un billet, attestant que l'ouvrage a coûté $50,000 au pays, tandis qu'en réalité, il ne lui en a coûté que $30,000. Eh bien, je vous le demande, cet homme, sous serment, peut-il signer un pareil billet?

Un mandataire privé qui agirait de la sorte vis-à-vis de ses commettants, ferait-il, à votre avis, une transaction honnête? Ne l'accuseriez-vous pas immédiatement de faux et de vol, et n'exigeriez-vous pas de lui une restitution?

Or, le caractère moral de la transaction ne change pas de nature, par le fait que l'argent, au lieu d'aller dans la bourse d'un particulier, tombe dans la caisse générale du parti.

Pareils procédés ouvriraient la porte à toutes sortes de tentations dangereuses ou d'injustices flagrantes.

Mis en demeure de renoncer entièrement au contrat, ou d'abandonner une partie de ses bénéfices, l'entrepreneur chercherait, sans doute, à se compenser au moyen d'extras ou par la qualité inférieure des matériaux employés en engageant des ouvriers à des prix de famine.

En résumé, ce système de contributions forcées, si on l'employait, violerait les lois de la justice distributive en écartant de la concurrence toute une classe de citoyens.

Il serait en contradiction ouverte avec les devoirs des mandataires du peuple, qui chercheraient leurs intérêts privés au détriment des intérêts de leurs commettants.

Il détruirait enfin, dans la hiérarchie sociale, toute idée de justice et d'honnêteté.

Pour obtenir des contrats ou des charges publiques, s'il fallait ainsi verser un tribut à la caisse du parti, pourquoi des employés subalternes, jouissant de quelque influence auprès de leurs chefs, ne feraient-ils pas payer cette influence au profit de leur caisse privée? Pourquoi des échevins ne vendraient-ils pas leur vote, au mépris de leurs obligations, et contre toutes les lois de l'honnêteté, de la justice?

Ainsi se répandraient à tous les degrés de l'échelle sociale, une corruption et une vénalité effrayantes.

L'honneur ne serait plus qu'un vain nom, le bien public une chimère, l'honnêteté une question d'habileté pour éluder la loi et de souplesse pour s'enrichir au dépens du pays.

Voilà ce que je pense d'un fonds électoral qui serait formé par des moyens aussi contraires à la justice et à l'honnêteté publique.

La cabale en temps d'élections

Si vous êtes sévère pour le fonds électoral, je crains bien que vous ne le soyez encore davantage pour la manière dont nous employons notre argent au temps des élections.

Nous autres, cabaleurs à gages, nous sommes vraiment placés dans une position des plus difficiles. Il nous faut soigneusement éviter tout acte illégal qui compromettrait notre candidat, et d'autre part, pour assurer son succès, nous devons recourir à des industries diverses, plus ou moins avouables et que nous portons dans nos comptes, sous la rubrique générale de dépenses légales.

Voici donc comment nous opérons. Visites à domicile quand les femmes sont seules à la maison, car, vous le savez, réussir à gagner la femme, c'est être à peu près certain d'avoir le vote du mari.

—Tendresse universelle pour les enfants, on les caresse avec amour, on les embrasse avec entrain.

—Cadeaux placés à propos: aux petites filles des foulards de soie et de jolies bagues, aux jeunes demoiselles, des bracelets ou des broches à cheveux, à la ménagère, force compliments sur sa soupe aux pois ou son omelette au lard que l'on paie généreusement d'un cinq piastres, ou bien on lui fait présent pour la cuisine d'un poêle nouveau système.

Les bonnes femmes sont toutes ébahies de tant de bonté chez ces messieurs de la ville. Bien sûr, elles diront à leurs hommes combien le candidat M. X. est bon pour les pauvres gens.

Avec les hommes, même bienveillance et même générosité. Jamais voyage de bois ou de foin ne se vend mieux qu'en temps d'élection. Les animaux domestiques atteignent alors des prix fabuleux. Il n'est pas jusqu'aux chiens des maisons qui n'éveillent parfois la convoitise des cabaleurs. Dans un certaine paroisse, l'un d'eux, à la veille d'une élection, acheta, au prix de cinq piastres par tête, tous les toutous domestiques de la localité.

Les promesses sont nombreuses et séduisantes. Si le candidat est élu, le comté aura des ponts sur les rivières et des chemins de colonisation. Il y aura des places pour nombre de citoyens, agents forestiers, inspecteurs de route, arpenteurs, juges de paix, etc., tout le monde, ou à peu près, émargera au budget public et aura son nom imprimé dans la **Gazette officielle.**

D'autres cabaleurs montrent une audace plus grande encore. Ils vous achètent leurs hommes comme moutons en foire. "C'est toujours bien curieux de recevoir des lettres avec des 200 piastres dedans, disaient les femmes d'une certaine ville, à l'occasion d'un d'un contrat célèbre, mais tout de même, c'est toujours bon à garder."

Et les braves femmes gardèrent les 200 piastres et le contrat fut voté.

Ces manoeuvres coûtent cher: aussi rien d'étonnant que dans certains comtés, les fameuses dépenses légales, s'élèvent à des $15,000 et $20,000. J'ai cependant des doutes sérieux sur la moralité de pareilles opérations.

Le curé.—Vous avez certes bien raison d'avoir des doutes et des scrupules de conscience, ces manoeuvres, en effet, tendent directement à fausser chez les électeurs la notion véritable de leurs droits et de leur devoir.

Voter sur la direction des affaires publiques est le droit de tout citoyen qui remplit les conditions légales, mais c'est en même temps un devoir sérieux et plein de responsabilité. Ecoutez la doctrine de l'Eglise.

"La loi qui accorde le droit de suffrage, impose aussi aux électeurs l'obligation grave de donner leur vote selon leur conscience, et devant Dieu pour le plus grand bien de la religion, de la chose publique et de la patrie... Il suit de là que ceux qui vendent leur suffrage en le donnant à des hommes qui en sont indignes, pèchent devant Dieu et devant les hommes. Il en est de même de ceux qui engagent les autres à le faire." (IVe Conc. de Québec, Décr. 9.)

Or toutes ces pratiques des cabaleurs ont évidemment pour but d'influencer le vote des électeurs, sinon de l'acheter directement. Elles sont donc en elles-mêmes immorales et déshonnêtes. Coopérer à pareille besogne, serait se rendre gravement coupable devant Dieu et devant les hommes.

La boisson

Que dire maintenant d'une autre pratique d'élection plus détestable encore, parce que les maux qu'elle produit sont à la fois et plus étendus et plus funestes; je veux parler de la boisson.

Si les candidats ou chefs de parti qui ont recours à ce moyen illégal et maudit voyaient de leurs yeux la démoralisation profonde que ces tonneaux de **whisky** causent dans les paroisses, s'ils étaient témoins des désordres affreux que la boisson amène, des haines qu'elle engendre, des immoralités et des scandales qu'elle occasionne, s'ils entendaient les blasphèmes que disent ces hommes; si ces candidats catholiques songeaient qu'il leur faudra un jour répondre devant Dieu de toutes ces abominations qu'ils ont voulues, au moins dans leur cause, ils recouleraient épouvantés devant une responsabilité aussi effrayante.

Nos évêques n'ont pas de termes assez énergiques pour flétrir une pareilles corruption: "Une déplorable expérience nous a appris que les élections... sont pour notre peuple, sinon la cause, au moins l'occasion de corruption, de haines, de péchés sans nombre et de tous genres... En ces temps-là, électeurs et agents d'élection, semblent vraiment livrés à l'esprit de vertige et d'erreur. Hélas! dans ces jours d'iniquité, combien ne craignent pas de fermer l'oreille à la voix de leur conscience, de mettre en oubli, toute crainte de Dieu et Dieu lui-même, comme si tout leur était permis, comme si Dieu ne les voyait pas, qu'il ne se souvient de rien et qu'il n'eût pas un jour à juger de pareils actes." (IVe Conc. de Québec, Décret 9.)

Or ces désordres si graves sont en grande partie, l'oeuvre de cabaleurs qui, pour quelques piastres, se font les âmes damnées d'un parti.

Laissés à eux-mêmes, les électeurs des campagnes resteraient calmes. Eclairés par des journaux honnêtes, ou par les conseils d'hommes prudents, ils donneraient un vote désintéressé et consciencieux; mais les agents étrangers, les cabaleurs à gages viennent fomenter partout le désordre et le trouble. D'un bout de la province à l'autre, par leurs manoeuvres déshonnêtes, par l'argent qu'ils jettent à pleines mains, par la boisson qu'ils introduisent dans les paroisses, ils sèment partout la corruption et travaillent activement à ruiner la moralité et la religion chez le peuple.

Cependant pour rester dans le vrai, je ne prétends pas que toute cabale soit strictement défendue en temps d'élection, mais elle doit se tenir dans les limites de la justice et de l'honnêteté publique.

Ainsi vous pouvez visiter les amis du parti et les engager à voter.

Vous pouvez aussi voir les indifférents et les amener par des bonnes raisons à vous donner leur suffrage.

Enfin, il vous est loisible d'aborder les adversaires et d'essayer par des raisons solides et des preuves convaincantes, à les faire changer d'opinion, mais la raison et les preuves devraient être les seuls moyens qu'un honnête homme et un chrétien se permette d'employer en pareille circonstance.

LE DR PALMIERI ET LES ORDINATIONS ANGLICANES

Au commencement du mois janvier, la Presse Associée transmettait à tous les journaux américains une longue communication qu'elle déclarait avoir reçue d'un certain docteur Palmierie, attaché au service de la Bibliothèque du Congrès des Etats-Unis, touchant les intentions du Pape Benoit XV par rapport au mouvement d' "unité chrétienne", inauguré récemment au sein de la secte des Episcopaliens sous le nom de **World Conference on Faith and Order.** Le Dr Palmieri aurait déclaré au représentant de la Presse Associée à Wasnington que, d'après des informations reçues de certains correspondants du Vatican, il était en mesure d'annoncer que le Pape créerait sous peu une commission cardinalice pour travailler à la "réunion de la chrétienté". — "Le Dr Palmieri nous a dit, ajoutait la dépêche, que ce mouvement était particulièrement dirigé vers l'établissement d'une réunion de l'Eglise russe et de la Papauté et la reconsidération à fond de la question de la validité des ordinations anglicanes ou épiscopaliennes, laquelle fut réglée dans la négative par Léon XIII dans sa bulle **Apostolicae Sedis.**"

Notons, d'abord, tout de suite, que la question de la validité des ordinations anglicanes fut tranchée par la Bulle **Apostolicae curae** et non par la Bulle **Apostolicae Sedis,** laquelle est une Bulle de Pie IX. Quand on se prétend renseigné sur une matière aussi grave et qu'on affirme, de plus, tenir du Vatican même ses renseignements, comme le fait le Dr Palmieri, on doit tenir à l'exactitude. Or, par deux fois, dans le cours de sa longue communication à la Presse Associée, le Dr Palmieri dit "la Bulle **Apostolicae Sedis**" pour désigner la Bulle **Apostolicae curae** de Léon XIII, laquelle déclara, le 18 septembre 1896, les ordinations anglicanes "absolument vaines et entièrement nulles".

"L'une des plus importantes tâches de la commission cardinalice, aurait donc déclaré le Dr Palmieri, serait de faire un nouvel examen à fond des arguments pour et contre la validité des ordinations anglicanes. La Bulle **Apostolicae Sedis** (sic) de Léon XIII a réglé dans la négative la question de la validité, mais les écoles théologiques en général prennent une attitude plus favorable à l'égard de la reconnaissance de la validité des ordinations anglicanes, et la nouvelle commission cardinalice pèsera avec soin les raisons mises en avant par les théologiens russes et anglicans contre la décision du Pape Léon XIII."

Nous avons tenu à citer textuellement ce paragraphe de la communication du Dr Palmieri, parce qu'il est le plus nettement tendancieux de toute cette épître à la Presse Associée du correspondant italo-américain de Washington.

Quand le Dr Palmieri déclare que le Pape Benoit XV a à coeur la cause apostolique de la réunion des sectes dissidentes au Siège de Rome, il n'apprend rien aux catholiques. Tous les Papes, depuis la Réforme, — et Pie X aussi bien que les autres, malgré l'affirmation injuste du Dr Palmieri,—ont eu la charité de Pierre pour les brebis égarées et l'ont prouvé par des actes remarquables. Mais quand le correspondant italo-américain de la Presse Associée laisse entendre que Benoît XV va procéder à la revision d'une question historico-dogmatique tranchée définitivement par l'autorité souveraine de l'un de ses prédécesseurs pour répondre aux désirs des docteurs hérétiques et schismatiques, il nous permettra bien de douter sérieusement de l'authenticité de ses informations "du Vatican".

Dans sa Bulle **Apostolicae curae** du 18 septembre 1896, Léon XIII rappelle, d'abord, la tradition catholique sur l'invalidité des ordinations anglicanes, en déclarant que ce fut la pratique constante de l'Eglise d'ordonner tous les ministres protestants convertis qui voulurent se consacrer au ministère des âmes. Et Léon XIII cite, entre autres, le cas du ministre Gordon réglé, en 1704, par le Pape Clément XI, qui, après avoir pris l'avis des cardinaux, prononça: "Que Jean-Clément Gordon reçoive **ex integro et absolute** tous les ordres, même les Ordres sacrés et surtout le sacerdoce, et s'il pas été confirmé, qu'il reçoive d'abord le sacrement de confirmation." — Bien que cette décision, ajoute Léon XIII, "se rapportât, en effet, à un cas spécial, elle ne s'appuyait pas néanmoins sur un motif particulier, mais sur un **vice de forme** dont sont affectées toutes ces ordinations, tellement que, dans la suite, toutes les fois qu'il fallut décider d'un cas analogue, on répondit par ce même décret de Clément XI. Cela étant, il est clair pour tous que la question soulevée à nouveau de nos jours avait été bien auparavant tranchée par un jugement du Siège Apostolique; la connaissance insuffisante de ces documents explique que peut-être comment certains écrivains catholiques n'ont pas hésité à discuter librement sur ce point."

Et le Pape Léon XIII établit, ensuite, que l'Ordinal anglican ignore absolument, dans la forme qu'il donne au soi-disant sacrement de l'Ordre qu'il administre, le pouvoir d'offrir le Saint-Sacrifice, lequel est de l'essence même du sacerdoce de Jésus-Christ. "Jusqu'à nos jours, dit Léon XIII, la plupart des anglicans ont regardé comme forme propre de l'ordination sacerdotale la formule: **Reçois le Saint-Esprit;** mais ces paroles sont loin de signifier, d'une façon précise, le sacerdoce en temps qu'Ordre, la grâce qu'il confère ou son pouvoir, qui est surtout le pouvoir de **consacrer et d'offrir le vrai corps et le vrai sang du Seigneur**"

Mais ce vice de forme intrinsèque n'est pas le seul qui rende absolument inefficace l'Ordinal anglican; et Léon XIII déclare que l'absence complète d'intention de conférer l'Ordre sacerdotal rend aussi la collation des "ordres" anglicans nulle et sans effet. "Dans tout l'Ordinal, dit le Pape, non seulement il n'est fait aucune mention du sacrifice, de la consécration, du sacerdoce, du pouvoir de consacrer et d'offrir le sacrifice, mais encore les moindres traces de ces institutions, qui subsistaient encore dans les prières du rite catholique en partie conservées, ont été supprimées et effacées avec le soin signalé plus haut."

Aussi, la sentence que porte Léon XIII, à la fin de sa Bulle, est-elle formelle et absolue: "**C'est pourquoi, Nous conformant à tous les décrets de Nos prédécesseurs relatifs à la même cause, les confirmant pleinement et les renouvelant par Notre autorité, de Notre propre mouvement et de science certaine, Nous prononçons et déclarons que les ordinations conférées selon le rite anglican ont été et sont absolument vaines et entièrement nulles.**"

Et c'est pourquoi "les écoles théologiques en général", nous parlons évidemment des écoles catholiques, sont toutes défavorables, aujourd'hui, à la thèse de la validité des ordinations anglicanes, contrairement à ce qu'affirme le Dr Palmieri: **Roma locuta est, causa finita est.** Et c'est pourquoi, aussi, nous nous permettons de ne pas ajouter foi à l'annonce que semble vouloir insinuer le même docteur dans son message tendancieux à la Presse Associée, d'une revision possible par Rome de la décision de Léon XIII établissant, dans un document solennel, et avec l'autorité souveraine qui tranche définitivement une question si intimement liée au dogme, "la très certaine vérité d'une affaire aussi grave", selon les propres paroles du Pape qui signa la Bulle **Apostolicae curae.**

—La Semaine Religieuse

Note de la rédaction. — Cette dépêche à laquelle fait allusion la revue québecoise a paru dans tous les quotidiens de Winnipeg.

de Québec.

AU "CANADIEN-FRANCAIS"

Le Vieux Curé a visité sa paroisse!

Il a fait sa "tournée de l'Enfant Jésus". Il entre chez lui, à neuf heures du soir, ses jambes un peu pesantes, le dos plus courbé que de coutume; mais le coeur plein de joie. Il a vu ses quarante-cinq familles; il repasse maintenant, en lui-même, chaque détail de la journée: cet accueil bienveillant, les portes qui s'ouvrent aux premiers toc... toc...! de ses doigts maigres, les têtes blanches, grises, brunes et blondes qui se courbent sous sa paternelle bénédiction, cet atmosphère de confiance qui l'entoure, et, gagnant son lit, il se dit: "Je les ai tous bénis!..."

• • •

Déjà ces images s'effacent une à une à travers le voile du sommeil qui tombe sur ses yeux, la solitude se fait dans son esprit... Silence! Silence de l'imagination, silence des idées, — silence du coeur!

• • •

Il est cinq heures!

Les facultés sortent du repos, lentement, inconscientes encore, comme les lueurs du jour avant le lever du soleil! à travers les dernières brumes du sommeil qui se dissipent, il perçoit déjà un monde étrange qui n'appartient pas encore à celui de la terre et qu'il ne peut reconnaître comme celui du ciel! Peu à peu, l'image délicate et gracieuse d'un jeune homme se précise, s'entoure de lumière, laisse voir deux yeux pleins de vie, un front resplendissant d'une jeune fierté. Il s'avance, s'avance encore, plus près, porte la main à son front et, saluant à la mode du jour, en soldat! "Bonne année, monsieur le Curé!"

Le vieux Prêtre, alors, s'agite dans son sommeil, son lit craque sous l'effort nonchalant de son corps, il parle: — "Qui es-tu, mon Enfant?" — Un sourire discret rayonne sur le visage du jeune visiteur et: — "Je suis un peu de votre paroisse, dit-il, je vous visite tous les mois!... Je suis le Canadien-Français"!

Le Vieux Prêtre s'éveille tout-à-fait, ouvre les yeux... la vision du rêve a disparue!...

..."Ah! oui, lui aussi, il est de ma paroisse, je vais lui envoyer mes voeux et souhaits de bonne année, et, autant que je le puis, je le bénis pour le bien qu'il fait."

Après son déjeuner, le vieux prêtre met la "main à la plume" comme font encore les "Vieux de la Vieille" Ecole, pour lui adresser ces quelques mots: "Au Canadien-Français, Bonne Année!"

Le Vieux Curé.

LE SAINT-PERE ET LE FRANCAIS

(Le Croisé)

Le **Tablet,** le grand organe catholique de langue anglaise, à Londres, a signalé le premier que N. T. S. P. le Pape Benoît XV, écrivant de sa main auguste l'expression de sa sympathie et de ses voeux, sur un portrait qu'il donnait en souvenir à Sir Henry Howard, premier ambassadeur d'Angleterre au Vatican, lorsque celui-ci allait quitter son poste, se servit d'une formule toute française! Et le **Tablet** a même tenu à reproduire textuellement cette formule gracieuse. La langue diplomatique triomphait, une fois de plus, en plein sol anglais.

Ajoutons à ce détail édifiant un autre fait consolant. Aux derniers consistoires, des 4 et 7 décembre 1916, le Pape créait et préconisait trois cardinaux français, LL. EE. les archevêques Dubourg, de Rennes, Dubois, de Rouen, et Maurin, promu, en même temps, de l'évêché de Grenoble au poste éminent d'archevêque de Lyon et de Primat des Gaules. Le Pape redonnait donc à la France, **motu proprio,** avec une spontanéité touchante, huit sièges au Sacré-Collège — comme elle n'en avait jamais eu autant depuis les jours du Concordat. Il la rétablissait ainsi au rang d'honneur qu'elle occupa jadis dans l'Eglise, aux meilleurs jours de son histoire.

N'y a-t-il pas là de quoi justifier la thèse de ceux qui soutiennent que Sa Sainteté Benoit XV est nettement sympathique à l'influence française dans le monde?

"LES REVES DE L'ENFANT JESUS"

Il dort, l'enfant Jésus,
Tout rose dans ses langes
Blancs chauds et fins tissus
Que la Vierge a cousus.

Les divines mésanges
Du paradis — les anges
Gazouillent au-dessus
Ses rêves sont étranges:

Une croix vers le ciel
Qui se dresse, du fiel
Des clous, des pieds qui saignent.
Un front endolori
Que des épines saignent
Il regarde et... sourit.

J. Suchet,
Miss. du S.-C.

En Province

OTTERBURNE

Un concert au profit de la guerre a eu lieu le 3 février dernier. Nous avons eu le plaisir d'entendre M. D. Edwards et Mlle Edwards. Au concours d'épellation et de géographie, Mlle Boiteaux et M. Louis McDonald ont triomphé. Le succès de ce concert est en partie dû aussi au concours de MM. Henri Hébert et Ernest Théroux, de Saint-Pierre Jolys, violinistes.

LORETTE

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos amis et amies des paroisses environnantes qu'il y aura, le 18 février, une soirée de paniers, dont le revenu ira à une bonne oeuvre. Il y aura aussi du chant et de la musique durant la soirée. Tous sont cordialement invités à venir.

C. S. C.

SAINT-MALO

Le froid tient bon et c'est à se demander quand il va nous régaler de son absence. Malgré tout, plusieurs s'occupent de la chasse aux loups. Quelques-uns ont été chanceux, puisqu'il y en a déjà une trentaine de tués aux alentours. Le dommage n'est pas grand et le succès est payant.

• • •

M. Wilfrid et Mlle Valérie Gauthier sont en promenade chez leur frère de Swan Lake depuis une quinzaine.

• • •

Mlle Anne-Marie Gosselin est de retour de Somerset, où elle a passé une quinzaine en visite chez sa soeur Mme E. Trudel.

• • •

M. Ludger Guertin était de passage chez son fils Hector, ces temps derniers.

• • •

Chez M. F. Robert ont eu la visite de plusieurs de leurs parents de Winnipeg et Aubigny dimanche dernier. A cette occasion ils firent une jolie soirée. Presque toute la jeunesse d'ici s'y trouvait. On s'amusa jusqu'à une heure assez avancée de la nuit.

Malouine.

SAINT-ALPHONSE

Cette semaine M. Camille Vermersch a fait l'acquisition du quart S. E. 5, 6, 12. qui jusque-là appartenait à M. Bridal, (protestant). Cette acquisition réduit à 7 les quarts qui appartiennent encore aux protestants dans la paroisse de Saint-Alphonse. Puissent les autres terres être achetées bien vite par d'autres catholiques.

• • •

L'arrondissement scolaire de Saint-Alphonse No 1001, (école des Révérendes Soeurs), a nommé un officier pour l'assistance des enfants à l'école, dans la personne de M. Auguste Delichte.

Pinson.

SAINT-JEAN-BAPTISTE

La mort, en face de laquelle tous les hommes sont égaux, les frappe indistinctement. Elle n'a de préférence pour personne et elle moissonne tantôt un pauvre, tantôt un riche, ou bien un vieux, un jeune, sans se soucier des affections qu'elle brise et des espérances qu'elle renverse. Heureux donc ceux qui sont toujours prêts à la recevoir en tout temps et à retourner vers leur Créateur.

Mardi dernier, le 29 janvier, a été chanté à l'église de Saint-Jean-Baptiste le service de M. Urgèle Gariépy, décédé le 27 à l'âge de 71 ans.

Citoyen honorable et laborieux, il était en voie de pouvoir jouir un peu d'un repos bien mérité au milieu de ses enfants et petits enfants, lorsque la mort l'a frappé. Il rendit son âme à Dieu muni des secours de la religion.

Il laisse pour pleurer sa perte une épouse, née Angéliane Soucy, et neuf enfants: Urgèle, de Bad Gate, N. D.; Stanislas, de Saint-Jean-Baptiste; Albina, de Winnipeg; Albert, de Saint-Jean-Baptiste; Mme Bennette, (Georgiane), de Bad Gate, N. D.; Alfred, de Saint-Jean-Baptiste; Mme Gaspard Bérard, de Sainte-Elizabeth; Camille, de Dumas, Sask.; Mme A. Dupuis, (Léona), de Saint-Jean-Baptiste.

Les porteurs étaient ses cinq fils et son gendre: Urgèle, Albert, Stanislas, Alfred, Camille et M. Gaspard Bérard, de Sainte-Elizabeth.

Nous avons remarqué dans le cortège plusieurs personnes de Sainte-Elizabeth, dont M. et Mme Gaspard Bérard, M. Octavien Bérard, M. Gaspard Bérard, fils, M. Dosithée Dupuis, M. Rosario Dupuis, Mlle A. Gaudet. Un grand nombre d'autres parents et amis assistaient au service.

A la famille affligée du regretté défunt, nous offrons nos meilleures sympathies.

TOUTES AIDES

Nous avons été surpris de lire dans la **Libre Parole** une correspondance au sujet d'une soirée de whist et de vente de paniers. Aussi sommes-nous heureux d'apprendre qu'il y avait de si jolis paniers. Puisque ces gens savent si bien faire honneur aux jolis paniers, nous espérons qu'ils se joindront à nous pour remercier la présidente, Mme E. Reboul, qui a si bien travaillée pour assurer le succès de la soirée, et M. Odil Dupas, qui avec son air jovial, sa parole facile et sa bourse généreuse quand il s'agit de faire quelque chose pour l'église, a si bien réussi à faire monter les nombreux paniers que notre rapporteur de la **Libre Parole** trouve s'être vendus à un prix si élevé.

Nous souhaitons bon succès aux organisateurs de notre prochaine soirée qui doit avoir lieu dans quelques jours au profit de l'Association Canadienne-française.

Un abonné.

SAINT-ADOLPHE

Mardi dernier le 16 étaient de passage chez M. Roger Parisien M. et Mme Isidore Zaste, de St-François-Xavier, M. et Mme Jim Lawrence, de Fisher Branch. Une charmante petite veillée fut donnée. Au nombre des invités, on remarquait M. et Mme Paul Lamée et M. et Mme Mitchell, Mlle L. Vermette, M. et Mme Arthur Parisien et autres amies. Il y eut musique et chants. Un succulent goûter fut servi. Tous s'amusèrent très bien, et on se retira à une heure avancée de la nuit.

Brunette aux yeux noirs.

SAINTE-ANNE-DES-CHENES

Voilà deux semaines nous avions l'honneur d'avoir au milieu de nous Mlle Amélie Duhamel, qui était en promenade chez M. Gaspard Pelland.

Dimanche le 21 elle nous quittait pour aller rejoindre son fiancé à Sprane, M. Michel Champagne, afin de faire le voyage de noces à Rainy River. La mariée était ravissante dans sa toilette de satin rose. Mlle Justine Bernier et M. Baptiste Duhamel tenaient les rôles de fille et de garçon d'honneur.

Le 28 courant voyait le retour des nouveaux mariés, M. et Mme Michel Champagne. Un magnifique souper leur fut servi à la demeure de M. Gaspard Pelland, beau-frère de la mariée. Mme Ovila Nolette faisait l'honneur à la mariée en servant le thé, accompagnée de son époux.

Au nombre des invités on remarquait M. Lanote et Mlle Winnie Owens, M. J.-B. Duhamel et Mlle J. Bernier, M. Minomme et Mlle Sylvie Pattyn, M. Noon et Mlle Virginie Pattyn, M. G. Bernier et M. André Nolin, ainsi que sa dame, M. Tom Waller, M. Castoria et Mlle Madeleine Grouette et beaucoup d'autres. M. Gaspard Pelland nous égaya beaucoup par son chant.

Nous souhaitons longue vie aux nouveaux époux.

Un abonné.

LORETTE

Le 8 janvier, M. Jos. McDougall conduisait à l'autel Mlle Mathilde Leeland. La mariée portait une magnifique toilette en soie bleue couverte de dentelle blanche. Elle était membre de la Congrégation des Enfants de Marie. Mlles A. Bélisle et J. Gendron l'accompagnèrent à l'autel de la Sainte Vierge pour y lire son acte de consécration. Mlle C. Gendron touchait l'orgue et Mlles Lagimodière et McDougall chantèrent les cantiques. Nombreuse assistance à cette belle cérémonie.

• • •

M. Roch Dugas est dangereusement malade.

• • •

Mme Jos. Grégoire est aussi bien malade.

• • •

Mlle Cléophée McDougall est en promenade à Saint-Adolphe chez des parents et des amis.

• • •

Mlle Georgie Leeland, qui est venue passer ses vacances du nouvel an dans sa famille est retournée faire la classe à Laurier.

Un témoin.

SAINT-ALPHONSE

Monsieur le directeur,

Depuis plusieurs mois nous avons le plaisir de lire dans la **Liberté** des comptes rendus sur notre chère paroisse de Saint-Alphonse. Nous ne savons pas qui se cache sous le nom de Pinson, ni sous celui de Feuille d'Erable, mais nous trouvons que le Pinson est bien au courant de ce qui se passe chez nous et la Feuille d'Erable est pleine de vie et bien haut placée sur l'arbre pour connaître ce qui arrive autour d'elle. Nous les félicitons bien cordialement et leur souhaitons bon courage tout en les remerciant de nous égayer par leurs récits intéressants.

Un paroissien.

BROAD VALLEY

Mlle Gracia Lavigne de Fannystelle, est venue passer quelques jours chez sa soeur, Mme Pierre Beaupré.

• • •

M. Félix Hébert vient de rentrer sur son homestead, après un séjour de quelques semaines à Fannystelle.

• • •

MM. Edmond Poirier et Pierre Beaupré sont partis passer une semaine à Fannystelle pour affaires.

• • •

Par suite de la disparition presque complète des lapins, cet hiver, les loups, affamés, deviennent très audacieux, et s'aventurent près des maisons. Dernièrement, un fermier d'Inwood, de passage à Broad Valley, en a tué un, de belle taille, qui rongeait un os dans le milieu du village.

• • •

La semaine dernière, une dizaine de homesteaders du Sud-Ouest se sont réunis dans la ligne qui passe au nord de la station et ont ouvert un mille de chemin, ce qui leur permettra de se rendre directement au village et d'éviter les détours et les bancs de neige si nombreux sur la butte du bonhomme Letarte. Ce travail aurait dû être fait depuis longtemps, mais nos pauvres colons attendaient, confiants dans les belles promesses du gouvernement qui, ayant commencé l'ouverture de cette ligne cet été, devait la finir à l'automne. Ils n'étaient pourtant pas trop exigeants, ils ne demandaient qu'un simple chemin de $2\frac{1}{2}$ milles. Mais au bout de 1 mille et demi, les travaux furent arrêtés, faute d'argent. Pauvre gouvernement!

Pourquoi ouvrir des belles lignes de 30 pieds de large et les arrêter à mi-chemin, quand l'argent est si rare. Il aurait mieux valu n'ouvrir que 15 pieds de large sur 3 milles de long. Ce n'est pas du coup d'oeil qu'il nous faut pour le moment; c'est de la commodité.

Le Parigot.

LETELLIER

Voyant que le petit coin de Letellier est à peu près toujours vide, nous avons l'occasion aujourd'hui d'y ajouter quelques lignes.

Imaginez-vous que dimanche au soir, le 28, nos jeunes demoiselles se sont permis une petite distraction. Mlles Alma Bouchard, Alphonsine Barnabé, Mathilda Bouchard, ainsi que M. Narcisse Bouchard ont été faire une surprise à M. et Mme Granger. Nous disons une surprise; peut-être non. Mais qu'importe.

Ils ont passé une soirée magnifique, disent-ils: beaucoup de plaisir et de musique et de chant. Chacun a mis du sien. D'abord Alma nous a bien surpris par la chanson "Les blés d'Or", qu'elle a chantée admirablement bien. Mathilda prétexta un rhume. "L'Aurore du Bonheur", chanté par Alphonsine, a été fort applaudi. Aussi ne faut-il pas oublier nos MM. Bouchard et Granger, qui ont bien fait leur part. Je vous assure, ce serait trop long d'énumérer.

Mme Granger servit un magnifique réveillon. On ne se fit pas fait prier pour y faire honneur, car nous commencions tous à avoir faim, je crois.

Tout enchantés de leur veillée, c'est avec plaisir qu'ils se disent: "Au revoir, à la prochaine fois".

C. L.

FANNYSTELLE

L'abbé Allaire, curé de Haywood, Man., était en visite au presbytère la semaine dernière.

• • •

M. et Mme Benoit, de Crossfield, Alta., étaient en promenade ici chez M. S. Besse.

• • •

M. James Kissack vient de recevoir la triste nouvelle de la mort de son frère George, soldat au 61me bataillon, tué à l'ennemi récemment.

• • •

Mlle Eva Guilbault est en promenade à Winnipeg et Saint-Boniface, chez des amies.

• • •

Comme nous l'avions annoncé, il y eut jeudi le 1er février, conférence donnée par MM. Villeneuve et Guilbert, de la Cie Comptoir Agricole, Limité, de Winnipeg. Cette conférence fut instructive et très intéressante. Il y avait un bon nombre de personnes, malgré la tempête et la mauvaise condition des chemins.

C'est tout à fait regrettable que la température ne fut pas agréable, car il y aurait eu foule.

Nonobstant les conditions, MM. les conférenciers furent très satisfaits de cette réunion toute intime, et on parle déjà d'en faire une seconde dans un temps qui ne serait pas très éloigné. En attendant de goûter les conseils pratiques de cette conférence future, nous remercions MM. les conférenciers de leurs visite et de leur entretien.

• • •

Février a fait une ouverture plus ou moins agréable. Le froid continue; et le vent, donc! Heureusement que la neige est dûre, car nous aurions eu, le 4 courant, une bonne tempête des temps anciens.

On voit que l'hiver 1916-17 est proche parent avec celui de 1915-16, car le tout se ressemble. Heureusement que nous ne sommes pas à plaindre avec un bon feu à notre disposition. Matière à méditation pendant les journées froides: Les pauvres n'ayant pas un fagot à mettre dans l'âtre. Brrr! Que cela ne doit pas être drôle!

Yvonnic.

OAK LAKE

M. Jos. Carpentier est revenu de sa visite à Dumas, en Saskatchewan. M. Carpentier est un de ces hommes qui se repose quand il visite ses amis. En un mois il a gagné quinze grosses livres en poids.

• • •

Le banquet du 26 janvier au profit du Fonds Patriotique a été décidément un succès. Les recettes sont approximativement $300. M. le Curé, un des membres du conseil exécutif du Fonds Patriotique de Oak Lake, a remercié ses paroissiens dimanche dernier qui ont, soit par leur présence ou autrement, contribué à ce succès.

Après le banquet, M. le maire Thompson présenta en peu de mots M. le Premier Ministre de la province. Après les applaudissements de convenance, M. Norris dit en substance qu'il était enchanté de se revoir à Oak Lake, où tant de figures lui étaient familières depuis nombre d'années, félicita les efforts que l'on fait pour aider à l'Empire, conseilla de faire encore de plus grands sacrifices pour les besoins de l'avenir, et condamna avec force celui ou ceux qui s'opposaient soit individuellement ou en public au Service National. Bien que le temps fut peu propice, la salle était remplie de convives. Le lendemain eut lieu le banquet pour les enfants.

• • •

Le 9 courant aura lieu à l'école publique un concert donné par les élèves pour achever de payer le piano de cette institution. La balance des recettes sera versée dans la caisse du Fonds Patriotique.

• • •

Le 14 février, ce sera le tour de toutes les écoles du district de montrer leur savoir dans l'épellation. Il y aura concours dans ce sens, annoncé depuis les premiers jours de janvier; déjà on exerce les enfants de l'école du village, depuis le 8 janvier dernier. Malheureusement, notre école bilingue n'a eu l'avis officiel que dans la dernière semaine du mois dernier. Si nos élèves prennent part à cette joute et n'arrivent pas premiers, ce ne sera ni le talent ni la préparation qui auront fait défaut, mais la brièveté du temps. Je ne sais si les autres écoles rurales ont été averties aussi tardivement. Nous y reviendrons plus tard pour donner le résultat, quel qu'il soit.

E. A.



SAINTE-ANNE-DES-CHENES

Funérailles de Mme Louis Dufresne

Le 21 janvier dernier, le deuil entrait dans la famille de l'un de nos braves paroissiens. M. Louis Dufresne, notre populaire marchand de Sainte-Anne et de Saint-Raymond, avait la douleur de voir s'éteindre la fidèle compagne de sa vie, et ses enfants pleurent la perte de leur mère bienaimée. Les épreuves arrivent donc à tout âge, et la mort dans sa majesté sinistre, ne respecte pas même les êtres les plus aimés; elle semble même frapper en se riant des malheurs qu'elle occasionne.

La défunte, née Elmire Rivard, était âgée de 64 ans; elle s'éteignit à sa résidence, à Saint-Raymond.

Elle laisse pour pleurer sa perte et pour prier pour elle de nombreux parents et amis; mais spécialement, son époux, M. Louis Dufresne; quatre fils: Napoléon, Willie, Alfred, Joseph; une fille: Joséphine.

Les funérailles eurent lieu le 23 à Sainte-Anne. L'église était remplie d'une foule aussi pieuse que recueillie. Les écoles du village y étaient très bien représentées par une députation nombreuse des plus grands élèves.

Le R. P. Legris, c.ss.r., officiait, il était assisté, comme diacre, par M. l'abbé P. Beaudry, curé de Thibaultville, et comme sous-diacre, par M. l'abbé O. Bouvet, vicaire à Thibaultville.

Etaient porteurs, ses neveux, dont les noms suivent: MM. Louis Rivard, Oscar Manaigre, de Lorette, Antoine Rivard, Adélard Rivard, Auguste Dufresne, d'Elie, et Alcidas St-Laurent.

L'office terminé, tandis que les cloches mêlaient leurs pleurs à ceux de l'époux et des enfants affligés, on conduisit le corps au lot de la famille: c'est là qu'il reposera, bénéficiant de nos prières, en attendant la résurrection.

A la famille éplorée, nous offrons nos plus vives sympathies.

—R. I. P.

LES YEUX SUR WASHINGTON

Tout le monde a maintenant les yeux tournés vers la capitale des Etats-Unis. — On comprend que c'est là que se décide en grande partie la politique des neutres d'Europe

Londres, 2. — Les yeux de la Grande-Bretagne et de toute l'Europe sont tournés aujourd'hui vers Washington. On reconnaît que c'est là que va se décider si les Etats-Unis vont ou non être entraînés dans la guerre européenne. Ce n'est pas seulement la politique des Etats-Unis qui sera décidée à Washington, mais aussi en grande partie, celle des nations neutres de l'Europe. Les dépêches d'Espagne, de Hollande et des Pays Scandinaves, nous disent qu'on attend l'attitude que prendra Washington pour formuler une réponse à l'Allemagne.

Les officiers anglais refusent de dire publiquement ce qu'ils pensent de la crise. Ils reconnaissent que c'est une question à décider entre les Neutres et les pouvoirs du Centre.

Deux hypothèses sont également bien défendues ici. La première est que les Puissances du Centre espèrent affamer, la Grande-Bretagne et ses Alliés par sa guerre sous-marine sans loi, et croient qu'ils peuvent faire plus en arrêtant l'envoi des munitions américaines qu'en gardant les bonnes relations diplomatiques. La seconde est que les dynasties du Centre considèrent que pour le moment, elles peuvent mieux servir leurs intérêts au yeux de leurs peuples en se jetant contre elles les nations neutres et en disant qu'elles ne peuvent combattre contre le monde entier.

Depuis la destruction du Lusitania, on n'a jamais surveillé les développements de la politique américaine avec autant d'intérêt. Toutes les nouvelles qui viennent des Etats-Unis sont dévorées par le public et discutées dans les bureaux de journaux et sur les rues.

The Kenora and English River Railway Company

AVIS est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada, à la présente session, d'un Loi incorporant une compagnie de chemin de fer sous le nom de "The Kenora and English River Railway Company" avec pouvoirs de construire et de faire fonctionner une ligne de chemin de fer commençant à un certain point de la ligne du Transcontinental dans le district de Kenora dans la province d'Ontario, à l'ouest de Superior Junction, traversant dans une direction nord et ouest la rivière English à l'ouest du lac Soul, puis, dans une direction nord et ouest le district Patricia, puis dans une direction ouest et sud, la province du Manitoba jusqu'à la ville de Winnipeg dans la dite province, avec pouvoir d'acquérir et de développer, non pas par expropriation, de l'énergie électrique ou autre; de construire et de faire fonctionner des lignes téléphoniques ou télégraphiques et de faire payer pour l'emploi de ces lignes; de construire des navires et de les maintenir en service; de construire des quais et de s'en servir, des hôtels, etc., concurremment avec le programme de la compagnie; de conclure des arrangements avec d'autres compagnies; et tels autres pouvoirs généralement accordés aux compagnies de chemin de fer.

DENTON, GOVER et FIELD,
Avocats, etc.
Toronto, Ont.
Procureurs des requérants.

Daté ce 19me jour de janvier A. D. 1917.

L'A. C. J. C. au Manitoba

Décidément, va-t-on dire, le Comité de Presse manifeste un goût prononcé pour les articles de longue haleine. Le voilà qui se met à publier des conférences entières.

Il est bon, croyons-nous, que l'on constate le travail sérieux que font les jeunes; il est bon que sur des sujets d'actualité, l'on y aille de quelques colonnes lumineuses, c'est au profit de tous nos Cercles manitobains. Mais que l'on n'aille pas conclure que le Comité de Presse ne reçoit plus les petits articles courts, pratiques, sur quoi que ce soit qui puisse intéresser les jeunes, leur servir et leur faire du bien. Nous en profitons pour remercier ceux qui nous ont envoyé récemment de la copie; nous comptons sur ce bon bois franc qui attise et réchauffe le Coin de l'A. C. J. C.

Le Comité de Presse de LaVérendrye.

RETRAITE FERMEE

Les douze retraitants de la première retraite fermée de l'A. C. J. C. au Manitoba ont fait oeuvre d'apostolat pratique et fructueux. Voilà qu'aujourd'hui l'idée d'une seconde retraite fait rapidement son chemin. L'on comprend la portée de ces trois jours de solitude et de prière; l'on en devine la vertu puissante pour la restauration spirituelle et l'agrandissement des âmes. Oui, elles sont bien vraies, ces paroles du grand pape Pie X: "Ces exer- "cices sont merveilleusement effi- "caces pour l'amendement des "moeurs et la restauration de la "ferveur chrétienne. Mais actuel- "lement par le fait même de no- "tre élévation au Souverain Pon- "tificat, Nous voyons mieux tou- "te l'importance de cette pratique "pour le but que nous poursui- "vons de tout restaurer dans le "Christ."

Tout restaurer dans le Christ, voilà bien le but des Exercices de Saint Ignace que suivent les retraitants. C'est à cette école d'amendement et de ferveur, à ce bain de miséricorde et de lumière que l'on se restaure dans le Christ.

Nous indiquerons plus tard la date de la seconde retraite.

LaVérendrye.

LA VIE DE NOS CERCLES

Quelques lettres ou interviews nous font constater que l'on travaille avec entrain, méthode et avidité un peu partout. Actuellement **Saint-Claude** prépare une grande séance dramatique et musicale qui prend pas mal tous ses efforts.

Langevin aura bientôt une étude sur les statuts de l'A. C. J. C. En attendant il entretient la vie de famille par des réunions de causeries, de chant et de discussions.

A **LaVérendrye,** on poursuit avec grand intérêt les études sur les moyens de formation de l'A. C. J. C. Les comités sont tous en action: l'un élabore un questionnaire sur l'économie domestique; l'autre travaille aux munitions du Coin des jeunes; les secrétaires correspondants envoient un peu partout des demandes, des réponses, etc.

On s'occupe activement à l'organisation d'une seconde **retraite fermée** pour bientôt.

Provencher ne cesse de besogner sérieusement et profitablement.

Les camarades P. Laflèche, Beaudoing et Jean Préfontaine ont déjà donné d'intéressants travaux sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir. Pour le moment attirons l'attention sur le sujet que dimanche le 28 janvier, traitait le camarade Albert Prince devant les membres du Cercle: **L'école gratuite est un mensonge et une injustice.**

Après avoir mis en relief l'enseignement lumineux et chrétien du Moyen-Age, alors que l'Eglise et l'Etat travaillaient de concert à faire de l'enfant un homme de Dieu et de la patrie, à l'esprit robuste, le camarade Prince en vient à faire le parallèle entre le Moyen-Age et nos temps modernes.

Alors on donnait le droit au père de famille, à l'enfant et à l'Eglise; aujourd'hui avec l'école aux livres uniformes, gratuite, obligatoire et neutre, on accapare un droit essentiel des parents et l'on donne à l'éducation un but politique, anti-chrétien, on fausse l'esprit, on tue l'âme de l'enfant.

Le camarade Prince prend alors à partie l'école gratuite et prouve qu'elle n'est qu'un mensonge et une injustice. Contre les tenants de l'école gratuite, ces "vandales" de l'esprit qui veulent saper à sa base la vérité, il oppose d'abord l'autorité de nombre de philosophes et théologiens, puis en vient aux arguments de raison.

Nous en donnerons la semaine prochaine d'assez larges extraits.

AU CLUB "LE CANADA"

L'hôte d'honneur au club "Le Canada", dimanche soir, était le lieutenant Bernard de Witte du 3me Chasseurs d'Afrique. Le conférencier était M. P. Lardon, qui parla des débuts de la poésie lyrique en France.

La soirée commença par un magnifique duo de piano, "Maritana", exécuté avec beaucoup de grâce et de talent par Mlles F. Parent et A. Prince.

En présentant le lieutenant de Witte, le président, M. de Trémaudan, raconta brièvement comment au cours de l'été de 1915, à lui seul, après que ses hommes avaient été ou tués ou grièvement blessés, le jeune officier avait repoussé au moyen d'une mitrailleuse une attaque allemande, ce qui lui avait valu la Croix de Guerre.

De chauds applaudissements saluèrent le récit de cet acte d'héroïsme et de sang-froid et le jeune Alain de Trémaudan joua la "Marseillaise". Le lieutenant de Witte, visiblement ému, remercia les personnes présentes de leur bon accueil et les assura qu'au retour aux tranchées il lui serait doux de se souvenir de la bonne soirée passée en leur compagnie.

Mlle Juliette Guilbert déclama alors avec une diction parfaite et une conviction émotionnante la poésie bien connue de Raoul de Navery, "La saisie". La lecture du quatrain sur la France qu'elle donna lorsqu'on la rappela fut reçu avec des applaudissements nourris.

Dès ses premières paroles, M. Lardon, qui suivit, montra combien il était maître de son sujet. Son préambule fut un petit chef-d'oeuvre de littérature et de savante critique. La façon dont il traita l'influence qu'a eue Malherbe sur la poésie lyrique française jusqu'au dix-neuvième siècle peut se comparer aux meilleures études sur le sujet qui aient jamais été publiées. Les notes biographiques et littéraires sur les quatorze autres poètes lyriques de l'époque de Malherbe furent du plus haut intérêt. Avec son talent habituel M. H. Le Franc lut quelques strophes de Malherbe à Louis XIII, "La Belle Vieille", de Maynard, et "l'Automne aux Canaries", de St-Amant, poésies citées par le conférencier au cours de sa causerie.

La soirée se termina par le chant de "O Canada" et "Vive le Roi".

* * *

Les gagnants de la onzième partie de cartes du club, vendredi dernier, ont été comme suit: Dames, 1er prix, une boite de papeterie offerte par Mme Murphy, Mme A. Jolly; consolation: Mlle Alice Prendergast. Messieurs, 1er prix, un volume offert par le président, M. A.-B. Villeneuve; consolation, M. P. Olivier. Le prix de la tombola conservant en un joli marmeladier, offert par M. F. de Gramont, a été gagné par M. S. Dugal. La salle était bien remplie, toutes les tables étant occupées. La prochaine partie aura lieu à 8 heures et demie très précises, vendredi soir le 9 courant. On connait l'endroit: 282 rue Main, en face du Bureau Industriel.

UNION CANADIENNE

Conférence

Nous tenons à rappeler au public que la prochaine conférence de l'Union sera donnée par le R. P. Blain, s.j., à l'école Provencher, dimanche à 8 heures du soir.

Le conférencier traitera un sujet que les derniers événements viennent de rendre d'une poignante actualité: l'Enseignement d'Etat.

Nous n'avons pas à faire l'éloge du R. P. Blain, connu si avantageusement et depuis si longtemps. Sa doctrine sûre et sa logique impeccable nous assurent que notre temps sera bien employé. Qu'on vienne en foule.

* * *

Sports

Nous réitérons l'appel que nous avons déjà lancé au public de langue française de faire tout leur possible pour encourager nos vaillants joueurs de hockey qui mettent si bien en vedette l'Union Canadienne.

La prochaine joute de l'Union contre Transcona aura lieu à l'Arena vendredi soir, le 9 courant.

Le lundi suivant, le 12, une autre joute aura lieu au même endroit entre l'Union et les "Beavers".

La direction du Comité Sportif s'est encore assurée deux tramways spéciaux pour le confort de ceux qui désirent assister à ces parties. Ces tramways partiront de l'Union Canadienne.

On a aussi conclu des arrangements pour un autre "Train de Plaisir" à destination de Transcona pour la joute du 15 février.

Nous espérons que cette excursion sera un aussi brillant succès que la première.

On pourra se procurer des billets de MM. Raymond, Lavoie Deschambault et Carbonneau, et aussi de M. Fournier, du Winnipeg Church Goods.

* * *

Patinoire

La mauvaise température que nous avons eue en janvier ne nous a pas permis de tenir le patinoir dans un état aussi satisfaisant que nous l'aurions désiré. Maintenant que cette dure vague de froid semble passée pour de bon, nous pouvons assurer que la glace sera excellente à l'avenir.

Notons en passant que le Comité de musique nous comble de ce temps-ci! Son président, M. Beaudry, nous promet de **grandes** choses. Histoire de blaguer le temps, que ne nous en donne-t-il de **petites**!

LE FROID EN FRANCE

Beaucoup de souffrance. — Plusieurs décès causés par le froid

Paris, 31. — La France continue à souffrir d'un froid exceptionnel, la température étant de 9 à 10 degrés centigrades au-dessous de zéro. L'approvisionnement de la capitale en charbon diminue rapidement, car les canaux étant gelés, les transports par ce moyen sont impossibles. Le trafic a été suspendu complètement dans le canal du Centre, par lequel est transporté le charbon de Monceau-les-Mines et les chalands sont immobilisés par la glace. Des glaces flottantes commencent à apparaître même dans la Seine.

Plusieurs décès sont survenus à Paris par suite du froid.

NAISSANCE

Marie-Francisa-Agnès Desmarais, née à Sainte-Anne, Man., le 16 janvier. Parrain et marraine: M. et Mme John Finnigan, maire et mairesse de Sainte-Anne, Man.

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence mais non à une sous-agence, à certaines conditions.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres moyennant certaines conditions. Une maison habitable est requise hormis qu'on réside dans les environs.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cours de trois ans à partir de l'obtention de la patente, cultiver cinquante acres en plus. Une patente de préemption peut être obtenue aussitôt qu'une patente de homestead, à certaines conditions.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix $3.00 l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300. Le terrain propre à la culture peut être diminué par de la mauvaise et rocheuse terre. L'élevage du bétail peut moyennant certaines conditions être substitué à la culture.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

CONFERENCES A L'UNION CANADIENNE

Dimanche prochain, le 11 février, à 8 heures p.m., le R. P. Blain, s.j., donnera une conférence sous les auspices de l'Union Canadienne, dans la salle de l'Académie Provencher, Saint-Boniface.

Le Révérend Père parlera de l'Enseignement d'Etat. C'est un sujet si important, et tellement discuté de nos jours, que notre population canadienne a tout intérêt à se renseigner le plus possible concernant cette question. Venez donc en foule. Entrée gratuite. Les dames sont admises. Plateau à la porte.

MORT AU CHAMP D'HONNEUR

Le caporal A. Loiseau, réserviste français de Saint-Boniface, a été tué à Ablancourt, Somme, au cours de janvier dernier.

M. JEAN DE MOISSAC

M. Jean de Moissac, réserviste français en congé, était de passage à Winnipeg lundi dernier. Il était, ainsi que son frère Charles, l'hôte de MM. Arthur et Eugène Saint-Pierre.

M. HENRI LACERTE

M. Henri Lacerte, de la société légale Delorme et Lacerte, est de retour d'un voyage d'un mois dans la province de Québec.

VENTE A BON MARCHE

Un lot bâti d'un cottage moderne, à 7 minutes du tramway. Valeur, $900. Assurance de $500 sur cottage. A vendre pour $500 Conditions: $200 comptant, balance par paiements annuels ou mensuels. Adresse:

La "Liberté, Boite 3151.

SACRE-COEUR

Mme A.-B. Desrochers est à l'hôpital de Saint-Boniface. Elle y subira une grave opération.

* * *

Mme Fernando Dufresne, née Béatrice Tiessen, est décédée le 31 janvier à l'âge de 32 ans. Ses funérailles ont eu lieu le 2 février au Sacré-Coeur. Le R. P. Normandin, o.m.i., curé, officia. Les porteurs furent: MM. W.-M. Mackenzie, E. Dufresne, A.-U. LeBel, St-Jacques, Shaw et Manseau.

L'inhumation a eu lieu au cimetière Sainte-Marie.



SAINT-BONIFACE

Baptêmes

Le 28 janvier. — Gilbert-Raoul-Ferdinand-Auguste, fils de Albert Van Daele et de L. Rhéault.

Le 28 janvier. — Georges,Rémi, fils de Henri Corneillie et de Maria Ysenbaert.

Le 28 janvier. — Joseph-Félix, fils de Oscar Booue et de E. Verlye.

Le 28 janvier. — Georges-Gérard, fils de Frédéric DeReuck et de Albertine Caetkem.

Le 28 janvier. — Joseph-Antoinin-Fabien-Valère, fils de A. Mousseau et de Emilianne Dubois.

Le 28 janvier. — Marie-Agnès-Cécile, fille de Joseph-Cléophas Marcoux et de Clara Tétreault.

Le 29 janvier. — Marie-Evangéline-Alexandrine, fille de Philippe Guay et de Alexandrine Dupuis.

Le 2 février. — Irène, fille de Prospère Willems et de Augusta Hendrick.

* * *

Mariage

Le 29 janvier. — William O. R. Butuer et Marie Olivier.

* * *

Sépulture

Le 30 janvier, a été inhumée Mary Cutter, décédée le 28 courant à l'Hospice Taché de Saint-Boniface.

* * *

M. Henri Houde, de Norwood, et sa belle-soeur, Mme Alfred Houde, de la Baie Saint-Paul, sont revenus enchantés de leur voyage de la province de Québec, accompagnés de Mlle Marie Houde. Ils ont revu des parents dont ils se sont séparés depuis plus de 30 ans. Nous lui demandions comment il aimait les Provinces Maritimes. "Ce voyage, dit-il, m'a fait extrêmement plaisir, mais pour y faire une demeure permanente, je préfère encore notre Manitoba. Winnipeg, avec ses belles et grandes rues, et notre climat, — rigoureux, c'est vrai! — mais bien préférable au froid humide de l'Est et aux petites rues étroites de Montréal". Aussi M. Houde a-t-il encouragé les gens à venir dans nos Provinces de l'Ouest, où on peut avec avantage établir nos bonnes familles canadiennesfrançaises et vivre dans le climat salubre de notre Manitoba.

Jean Kiri.

M. Roméo Desmarais est en visite chez ses parents à Sainte-Anne, pour une quizaine de jours. Il est agent de chemin de fer à Mikado, Sask.

CONVOCATIONS

Jeudi, le 8, **LaVérendrye** aura sa réunion régulière.

Dimanche, le 11, **Provencher** aura l'honneur et le plaisir d'entendre parler de Mgr Provencher par M. l'abbé Primeau, de la cathédrale.

Le Comité de Presse de LaVérendrye.

* * *

NICO POPPELDOFF

Le grand soir approche. Le lundi gras, 19 février, dans la Salle du Collège, commencera le Grand Concert, le clou du carnaval de 1917. Ce que chante le poète avec ses vers, dit-on, le musicien le chante avec ses mélodies, mais quand le musicien, c'est Nico Poppeldoff, un virtuose de l'archet, oh! alors, les mélodies sont quelque chose qui font oublier les heures.

Mais n'allons pas oublier de retenir nos places soit au Collège, soit à la Winnipeg Church Goods, avenue Provencher, Saint-Boniface.

Voici quelques-uns des morceaux que jouera Nico Poppeldoff, accompagné par le professeur Fred. M. Gee, de Winnipeg.

I—(a) Rêverie, H. Vieuxtemps, Verviers; (b) Andante Religioso, F. Thomé; (c) Danse, P. de Sarasate.

II—Sonata, César Franck, Liège. — Allegretto ben moderato. — Allegro. — Recitativo-Fantasia. — Allegretto.

C'est pour nos pauvres!

La Saint-Vincent-de-Paul du Collège.

LA "MANITOBA'S ABATTOIR AND PACKERS LIMITED"

Cette compagnie, dont nous avons plusieurs fois entretenu nos lecteurs, a terminé la semaine dernière l'installation de ses machineries et a immédiatement commencé à travailler. Comme début la compagnie a acheté vendredi 63 porcs, qu'elle a abattus lundi matin. On nous informe que dès maintenant on fera plusieurs abattages par semaine. Dans huit jours nous donnerons de plus amples renseignements sur cette industrie, très intéressante par les développements qu'elle ne manquera pas de prendre, ainsi que par le débouché excellent qu'elle fournira à nos cultivateurs pour leurs bestiaux.